

COMMUNE DE MARLY

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 3 DECEMBRE 2024 A 19 H 30

PRESIDENCE : M. Marcel Jaquier, Président

PRESENCES : Conseil général : 42
: Conseil communal : 7

EXCUSES : Mmes Martine Gamboni (LV) et Anna Kiner-Renaud (LC) et MM. Vincent Adamo (PLR), Paul Attallah (PS), Alexandre Brodard (LC), Adrien Bugnon (PVL)

ABSENT : Boris Giaccobo (LV)

SECRETAIRE : M. Nicolas Gex

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine Bozier Perritaz, avec la collaboration de M. Nicolas Gex

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024
2. Election d'un membre à la Commission d'aménagement
3. Election d'un membre à la Commission des naturalisations
4. Présentation du plan financier 2025-2029
5. Budgets 2025
 - 5.1. Présentation générale du budget (message 11-24)
 - 5.2. Examen du budget de résultats
 - a) Dépenses nouvelles
 - 5.3. Examen du budget des investissements (messages 12-24 à 21-24)
 - a) Infrastructure informatique, hébergement (Hardware) : Fr. 240'000.-
 - b) Infrastructure informatique, hébergement (Software) : Fr. 125'000.-
 - c) Nouveau bâtiment administratif, étude de faisabilité : Fr. 100'000.-
 - d) Développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche, phase de réalisation : Fr. 1'175'000.-
 - e) Parking P+R de Corbaroche en lien avec une nouvelle caserne pompiers, phase de réalisation : Fr. 9'161'000.-
 - f) Réalisation d'un cheminement piéton sécurisé entre la route des Préalpes 78 et 104 : Fr. 180'000.-
 - g) Aménagement d'un trottoir à la route de Bourguillon, mise en séparatif et remplacement d'une conduite d'eau potable : Fr. 2'240'000.-
 - h) Remplacement d'une broyeuse à bois : Fr. 80'000.-
 - i) Pose d'un tronçon d'eau potable, secteur Combetta-Grangette : Fr. 220'000.-
 - j) Approvisionnement en eau potable, recherche de ressources complémentaires : Fr. 320'000.-
 - 5.4. Vote d'ensemble du budget 2025
6. Adoption des statuts révisés du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN), révision partielle (message 22-24)
7. Décision de transmission du postulat de M. Umut Sahin (PS) en faveur de l'emploi
8. Décision de transmission du postulat de M. Umut Sahin (PS), en faveur de l'accessibilité du bâtiment communal aux personnes à mobilité réduite
9. Informations du Conseil communal
10. Divers

~ ~ ~ ~ ~

Introduction

M. Marcel Jaquier, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Messieurs Gex et Sansonnens, au public et aux représentants de la presse.

Le Président souhaite en particulier la bienvenue à Mme Eva Marco, nouvelle Conseillère générale pour le parti Le Centre, en remplacement de M. Durim Ademi, démissionnaire. Une seule liste ayant été déposée, il n'a pas eu lieu de procéder à une élection complémentaire.

L'assemblée applaudit la nouvelle élue.

M. Jaquier annonce également la démission de Mme Monica Porlezza, Conseillère générale pour le parti Les Vert-e-s. Comme il n'y a plus de viennent-ensuite sur la liste du Groupe Les Vert-e-s, une élection complémentaire est organisée. La date de dépôt des listes est fixée au 30 décembre 2024 à midi et l'élection se tiendra le 9 février 2025. Si une seule liste est déposée, l'élection sera tacite.

Le Président relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant manifestement atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement (art. 25 et 30). M. Jaquier informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, le Président excuse l'absence de Mmes Martine Gamboni (LV) et Anna Kiner-Renaud (LC), et de MM. Vincent Adamo (PLR), Paul Attallah (PS), Alexandre Brodard (LC) et Adrien Bugnon (PVL). La liste des présences ne circule plus dans la salle, conformément à la mise en place du vote électronique. La signature attestant de la participation à la séance se fait au moment de la prise de la télécommande. Pour rappel, les scrutateurs sont situés dans la partie centrale de la salle pour exercer les tâches de la compétence du bureau et se répartir le comptage des voix en cas de défaillance du système électronique.

Au vu de l'ordre du jour, M. Jaquier annonce qu'aucune pause ne sera faite en cours de séance et que la buvette sera ouverte à son issue pour ceux qui souhaitent se rencontrer et échanger.

En outre, selon l'article 52 du règlement du Conseil général, M. Marcel Jaquier relève que les débats de cette assemblée sont enregistrés et seront effacés après approbation du procès-verbal. Finalement, pour faciliter la rédaction du procès-verbal, le Président demande que chacun rappelle ses nom et prénom à chaque prise de parole, et dans la mesure du possible, envoie le texte de son intervention au Secrétariat général. Les secrétaires vous en remercient d'avance.

Test du système de vote électronique

Conformément à l'article 13, alinéa 1, de la directive relative au vote électronique, un test est effectué en début de séance afin de vérifier que toutes les télécommandes fonctionnent. En cas de défaillance d'une télécommande, un contrôle sera effectué. Si la défaillance ne peut être résolue, le vote électronique sera abandonné pour le reste de la séance (art. 14). Le Président invite l'assemblée à appuyer sur « oui », « non » ou « abstention », de manière à faire apparaître en surbrillance le nom de chacun sur l'écran, indiquant ainsi que le signal a été transmis et que la télécommande est fonctionnelle.

Le Président constate que toutes les télécommandes fonctionnent.

Aucune remarque n'étant formulée quant à l'ordre du jour, ce dernier est validé.

Décision

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024

**Intervention du
Président**

Le Président demande si le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024 suscite des remarques.

Lors de ses interventions spontanées durant la dernière séance du Conseil général, M. Claude Biemann (PLR) pense ne pas avoir été assez clair. Aussi, il demande de modifier le procès-verbal comme suit :

**Intervention de
C. Biemann**

Pages 10-11, dans la phrase : « *M. Claude Biemann (PLR) estime qu'il faut préciser que c'est de la compétence, pour le moment, du Conseil communal. Le Conseil d'Etat se décharge. Théoriquement, on ne pourrait plus transformer ou autre. ...* ». M. Biemann demande de remplacer le mot « autre », par « **agrandir ou construire** ».

Page 11, dans la phrase : « *M. Claude Biemann (PLR) indique qu'il faut expliquer qu'en cas de nouvelles zones, on doit obtenir la densification. ...* ». M. Biemann demande de remplacer le mot « obtenir » par « **répondre aux exigences** ».

Acceptez-vous les modifications apportées par M. Claude Biemann (PLR) au procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024 ?

Décision

➤ **Les modifications apportées par M. Claude Biemann (PLR) au procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024 sont acceptées à l'unanimité.**

Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024, avec les modifications apportées par M. Claude Biemann (PLR) ?

Décision

➤ **Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024, avec les modifications apportées par M. Claude Biemann, est approuvé à l'unanimité.**

2. Election d'un membre à la Commission d'aménagement

**Intervention du
Président**

S'agissant d'élections, le Président rappelle que le vote ne peut légalement pas se faire au moyen du vote électronique, mais par scrutin de liste.

Suite à la démission de M. Durim Ademi (LC), un siège à la Commission d'aménagement est vacant.

**Proposition du
Groupe Le Centre**

Au nom du Groupe Le Centre, M. Valentin Mulder présente la candidature de Mme Eva Marco qui vient d'intégrer les rangs du Conseil général. Mme Marco a rejoint la commune de Marly en 2020 avec toute sa famille, après plusieurs années passées à Berne et Fribourg, après avoir quitté l'Espagne, sa patrie d'origine. Mme Marco est architecte de formation et est actuellement cheffe de section développement stratégique au service des bâtiments de l'Etat de Fribourg. Elle se réjouit de mettre ses compétences au service de la Commission d'aménagement.

Une seule candidature étant annoncée, le Président déclare tacitement élue Mme Eva Marco (LC) en qualité de membre à la Commission d'aménagement.

Résultats

L'assemblée applaudit la nouvelle élue.

3. Election d'un membre à la Commission des naturalisations**Intervention du
Président**

Suite à la démission de Mme Monica Porlezza (LV), un siège à la Commission des naturalisations est vacant.

Au nom du Groupe Les Vert-e-s, M. Alexandre Ariosa annonce sa propre candidature en qualité de membre à la Commission des naturalisations. Il précise qu'il est d'origine uruguayenne et qu'il a été naturalisé à l'âge de 14 ans, d'où son intérêt pour la Commission.

**Proposition du
Groupe Les Vert-e-s**

Une seule candidature étant annoncée, le Président déclare tacitement élu M. Alexandre Ariosa (LV) en qualité de membre à la Commission des naturalisations.

Résultats

L'assemblée applaudit le nouvel élu.

4. Présentation du plan financier 2025-2029**Intervention du
Conseil communal**

M. Jean-Pierre Oertig explique que l'arrivée tardive de ce plan financier est due à l'arrêt maladie de personnel au service des finances de l'administration, ce dont il s'excuse. Il tient à relever le travail considérable de M. David Perez, responsable du secteur des finances, pour finaliser les budgets de résultats et, dans l'urgence, ce plan financier.

Ce plan financier est un instrument de conduite important, mais également un outil d'alerte. Il porte sur les comptes de résultats et les investissements à venir et doit être mis à jour chaque année. L'horizon financier porte sur cinq ans, et les résultats sont très sombres.

M. Jean-Pierre Oertig déclare que le plan financier 2025-2029 est un peu à l'image de la météo de ces derniers jours, sans amélioration en vue. Le plan financier 2024-2028 montrait déjà des résultats extrêmement délicats et cela ne s'est pas amélioré avec ce plan financier mis à jour, pour autant évidemment que tous les investissements soient réalisés. Il est peut-être utile de rappeler quelques informations :

- Investissements nets réalisés entre 2005 – 2020 plus de 70 mio. (en 15 ans)
- Dette actuelle 85 mio.
- 9 mio. d'emprunts et intérêts à payer en 2025 – liquidités insuffisantes !
- Investissements nets en 2025: **10,5 mio. selon les messages**
- Années suivantes (montants arrondis)
 - 2026 19,9 mio.
 - 2027 23,9 mio.
 - 2028 22,4 mio.
 - 2029 22,5 mio.
- Financements à trouver (réticence des banques / conditions) !!

M. Oertig constate que les perspectives financières pour les cinq prochaines années demeurent très inquiétantes. Tout d'abord, Marly a une situation financière préoccupante selon le plan actuel. Avec les gros investissements qui sont annoncés, la commune se dirige vers des années extrêmement difficiles. M. Oertig énumère les trois investissements considérés comme indispensables :

- Projets communs
 - Caserne des pompiers (RSS) et agrandissement P+R (commune)
 - Agrandissement home (RSS) et école Marly-Cité (commune)
- Bâtiment administratif – en très mauvais état

Pour le bâtiment administratif, M. Oertig estime qu'il faut de se poser la question s'il est encore réglementaire d'y faire travailler du personnel. En effet, le Secrétaire général a eu par exemple la mauvaise surprise de découvrir des champignons dans son bureau dus à l'humidité qui prospère dans les étages !

Il existe toujours une inconnue sur l'apport qualitatif des nouveaux contribuables arrivant à Marly. Il y a toutefois une lueur positive : selon les statistiques du canton, entre 2021 et 2022, la croissance de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est estimée à 1'100'000 francs. Avec les futurs nouveaux contribuables, M. Oertig espère voir une amélioration importante au niveau des revenus fiscaux. Cependant, vu la situation financière actuelle de la commune, il faudra certainement entre 8 et 10 ans pour obtenir ce résultat.

M. Oertig annonce les effets du programme d'investissement 2025-2029 :

- Amortissements nets et charges d'intérêts vont exploser entre 2025 et 2029 (budget 2025 4,9 mio., soit +1,3 mio. que B2024)
- Impact sur les futurs budgets / comptes de résultats – déficits récurrents très conséquents
- Forte dégradation des indicateurs financiers
- Quid d'autres investissements non prévus dans PF 2025 – 2029
- Conseil communal sur le fil du rasoir

Selon M. Oertig, le Conseil communal travaille d'arrache-pied pour tenter de trouver les solutions les meilleures afin de ralentir la détérioration de la situation financière de la commune.

Pour terminer, Il rappelle encore que c'est le Conseil communal qui adopte le plan financier. La Commission financière examine ce document et ses mises à jour et le Conseil général prend acte du plan financier présenté. Il est bien entendu autorisé à poser des questions.

Mme Séverine Lago indique que la Commission financière a reçu le plan financier de manière similaire aux autres membres du Conseil général. Elle n'a pas pu se positionner sur ledit document, car ne l'a pas reçu à l'avance.

***Préavis de la
Commission financière***

5. Budget 2025

***Intervention du
Président***

5.1. Présentation générale du budget (message 11-24)

Le Président précise que l'entrée en matière est acquise de plein droit et qu'une demande de renvoi est possible (art. 32, al. 5).

1^{ère} partie – Budgets de résultats 2025

M. Jean-Pierre Oertig indique que le budget de résultats est présenté sur trois niveaux, soit :

***Intervention du
Conseil communal***

1. Le résultat opérationnel, à savoir les activités d'exploitation avec un résultat structurel qui est déficitaire et le résultat financier avec les financements, essentiellement les intérêts.
2. Le résultat des opérations extraordinaires. Pour Marly, c'est aussi lié à la réévaluation du patrimoine administratif selon MCH2 qui a laissé plus de 1 million de « bénéfice » et qui doit être amorti sur dix ans, ce qui améliore légèrement le résultat final.
3. Le résultat total du compte de résultats.

Voici le résultat chiffré de ces trois niveaux :

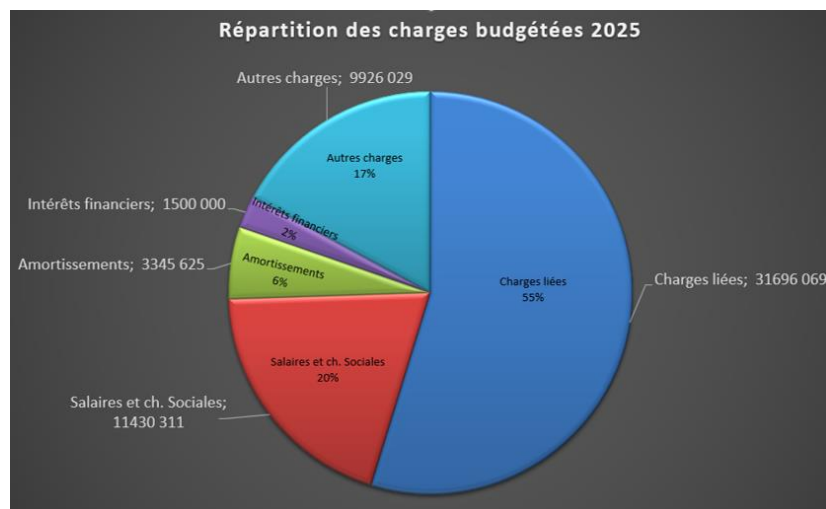
Résultat des activités d'exploitation (déficit structurel)	-2 283 599
Résultat provenant des financements	<u>-1 208 420</u>
Résultat opérationnel	-3 492 019
Résultat extraordinaire	<u>+103'500</u>
Résultat total du compte de résultats (déficit)	-3 388 519

M. Oertig annonce une dépense nouvelle dans l'administration, soit l'engagement d'un collaborateur en support au responsable informatique qui fait un énorme travail au niveau des inventaires et des pistes à suivre, avec notamment l'établissement d'un masterplan. Ce responsable informatique doit absolument disposer de ressource supplémentaire, également pour assurer sa suppléance. Le coût annuel de cette dépense est de 120'000 francs. Les EPT supplémentaires souhaités pour 2025 concernent le collaborateur informatique, le personnel de la crèche (agrandissement) et le personnel d'exploitation qui doit être renforcé.

M. Oertig présente les charges principales, qui se montent au total à 64'713'080 francs, en précisant l'augmentation par rapport au budget 2024.

Charges de transfert	32 567 712	+2 947 102
Salaires du personnel	9 508 175	+556 155
Cotisations patronales	1 628 615	+116 355
Charges de biens et services	7 642 314	+256 725
Amortissements comptables	3 330 525	+1 066 289
Charges financières	1 590 000	+250 000

La répartition des charges budgétées en 2025 se présente ainsi :



M. Oertig constate que le Conseil communal pourrait agir sur les *autres charges*, qui représentent 17%. Or, plusieurs lectures du budget de résultats ont été faites par le Conseil communal et par les responsables de service et de secteur, et environ 200'000 francs ont pu être réduits. Cependant, à un moment donné, la limite est atteinte.

Les revenus fiscaux principaux sont les suivants :

	Budget 2025	Budget 2024	Ecart
Total	35 458 000	33 131 315	+2 326 685
Impôts directs PP	24 420 000	24 590 625	-170 625
Impôts directs PM	3 225 000	2 330 690	+894 310
Contrib. immobilières	4 500 000	4 220 000	+280 000
Droits de mutation	2 500 000	1 100 000	+1 400 000

Pour ce qui est de la légère régression des impôts directs pour les personnes physiques, elle est liée aux rappels d'impôt dont les estimations étaient relativement hautes. Cela a été corrigé selon les recommandations de l'organe de révision et du responsable du secteur des finances.

Par rapport à ces estimations pour 2025, M. Oertig apporte les commentaires suivants :

PP, revenus et fortune

- Calcul (prudent) selon infos du Scm + acomptes 2023 et 2024
- Pas tenu compte de la croissance démographique
- Rappel d'impôts très inférieurs au budget 2024 (à l'avenir prudence car aucune certitude)

PM, bénéfice et capital

- Informations reçues des contribuables les plus importants

Contribution immobilière

- Budget 2025 basé sur facturation 2024

Droits de mutation

- Info importante, une seule opération immobilière 1,5 mio. !

Plus d'explications dans le message finance 11/24

La péréquation financière intercommunale est une solidarité financière entre les communes, rappelle M. Oertig. La péréquation des besoins vise les dépenses communales dont les critères sont les suivants :

- Densité de la population
- Taux d'emploi
- Croissance démographique sur 10 ans
- Nombre de personnes âgées de plus 80 ans et plus (homes)
- Nombre d'enfants en âge de scolarité obligatoire (écoles)
- Nombre d'enfants de moins de 4 ans (crèche)

L'indice synthétique des besoins (ISB) pour Marly était, en 2024, de 107,60, ce qui représentait un revenu de 529'946 francs ; en 2025, cet indice est de 107,23 avec un revenu de 564'949 francs.

Quant à la péréquation des ressources, elle vise le volet des recettes fiscales dont le calcul se base sur les huit types d'impôts réguliers suivants :

- Personnes physiques, impôt sur le revenu et la fortune
- Personnes morales, impôt sur le bénéfice et le capital
- Impôt à la source
- Impôt sur les prestations en capital
- Contribution immobilière
- Impôt sur les véhicules à moteur

L'indice de potentiel fiscal (IPF) pour Marly était, en 2024, de 89,26, ce qui représentait un revenu de 999'627 francs ; en 2025, cet indice est de 91,00 avec un revenu de 911'206 francs.

2^{ème} partie : Budget des investissements 2025

	Budget 2025		Budget 2024	
	Dépenses	Revenus	Dépenses	Revenus
Crédits d'engagement votés et reportés (en cours ou pas commencés)	4 992 048	252 000		
Nouveaux investissements (10 messages soumis au Conseil général)	7 390 000	1 626 510		
Total des investissements	12 383 048	1 878 510	25 108 300	205 800
Investissements nets		10 603 538		24 902 500

Le centre scolaire de Château d'Eau est pratiquement terminé. La subvention attendue est de 1'525'000 francs et elle devrait rentrer en 2025.

Pour terminer, M. Jean-Pierre Oertig récapitule les investissements 2025 figurant au plan financier 2024-2028 :

- Nouveau bâtiment administratif, étude de faisabilité
- Développement harmonieux du centre sportif Corbaroche, phase de réalisation
- Parking P+R Corbaroche en liaison avec nouvelle caserne de pompier (projet commun avec RSS)
- Réalisation d'un cheminement piéton sécurisé entre rte des Préalpes 78 et 104
- Remplacement d'une broyeuse à bois

Mme Séverine Lago délivre le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule »

En date du 19 novembre 2024, la Commission financière s'est à nouveau entretenue avec le Conseil communal sur le thème de l'équilibre financier que la commune doit atteindre, impliquant des réflexions non seulement sur les recettes telles que le taux d'impôt (ce dernier ayant été relevé en début d'année à 0.89 ct.) et les taxes, mais aussi sur les investissements et charges de fonctionnement, sachant que la différence négative impacte notre réserve de capital propre, qui s'amenuise d'année en année.

Nous le savions, les divers scénarii présentés l'année passée ne permettent pas d'être en-dessous du seuil de 200% du taux d'endettement à moyen terme, malgré l'intégration de la dernière hausse d'impôts. La commune doit cependant tout faire pour y tendre. Pour y arriver, le plan financier de la commune a été à nouveau revisité par le Conseil communal pour en dégager des priorités d'investissement (un certain nombre d'investissements ayant été d'ailleurs dépriorisés). Les charges de fonctionnement ont également été passées au crible fin.

Budget d'exploitation 2025

La Commission relève en particulier :

- *Le budget d'exploitation se solde avec un déficit envisagé pour 2025 de kCHF 3'388, ce dernier intégrant la hausse d'impôt.*
- *Pour rappel, le budget 2024 se composait d'un déficit de kCHF 2'471 et celui de 2023 de kCHF 3'145. C'est la cinquième année que le résultat publié en « termes budgétaires » est déficitaire.*
- *Le budget de résultat 2025 inscrit dans le plan financier 2024-2028 est très proche du résultat obtenu pour ce budget 2025.*

Charges :

La Commission relève l'importance toujours plus grande

- *des charges et revenus de transferts, les charges liées étant très souvent relatives à la population de Marly ;*
- *ainsi que des charges financières qui croissent de manière galopante.*

- *En outre, les salaires et charges sociales de la commune sont aussi à la hausse, l'évolution démographique de la commune et des services obligatoires et nécessaires en constituant des principales raisons.*
- *A ce titre, la Commission financière relève avec surprise l'indexation des salaires proposée au personnel communal, dans un contexte de situation financière tendue de la commune.*
- *Elle s'est également concertée sur la dépense nouvelle présentée dans ce message, à savoir l'engagement d'un collaborateur en support au responsable informatique. Elle préavise cette dépense nouvelle de manière positive, à la majorité.*

Recettes :

- *Du côté des revenus, la Commission relève avec satisfaction la démarche de calcul prudente des revenus des personnes physiques.*
- *Une importante augmentation des impôts sur le bénéfice des personnes morales est prévue pour 2025.*
- *Elle relève à nouveau le caractère « volatil » des impôts sur les mutations, une importante opération immobilière ayant été portée à connaissance de la commune pour 2025, représentant un montant de 1,5 million. Il nous faut donc bien comprendre le caractère exceptionnel de pic pour ces impôts sur les mutations.*

En conclusion, pour cette partie d'exploitation, le résultat déficitaire projeté reste très éloigné de l'équilibre exigé par la loi et les indicateurs financiers sont toujours au rouge vif. Bien qu'il soit vrai que la commune dispose encore d'un capital propre non affecté, ce dernier n'est pas inépuisable.

Budget des investissements 2025

La Commission relève en particulier :

- *Le volume des investissements nets est de MCHF 10.5 (budget 2024 : MCHF 24.9).*
- *Dans le cadre de ce budget, en termes de dépenses, MCHF 4.9 sont des messages déjà votés et reportés, 6.3 des messages 2024 et 1.1 des messages 2025.*

Des messages de plus en conséquents sont présentés au Conseil général, année après année. Ceci impactera non seulement nos liquidités, notre endettement mais impliquera des charges financières de plus en plus importantes.

Préavis

On vous parle depuis l'année passée d'une maison en bois, ou tout tient ensemble ou bien où tout s'écroule. Il s'agit pour la commune et pour nous-mêmes de nous assurer que les piliers de fondement de cette maison soient les plus droits et justes possible, compte tenu du terrain particulier et de l'environnement dans lequel s'inscrit cette maison. Faisons ensemble notre possible pour prendre les bonnes décisions pour l'avenir de notre commune.

En conclusion, et afin de pouvoir tout de même laisser la commune aller de l'avant, la Commission financière préavise positivement le message 11-24 ».

M. Valentin Mulder (LC) constate que la commune de Marly traverse actuellement une situation financière particulièrement difficile. Malgré l'effort consenti par l'augmentation d'impôts votée l'année passée, le budget 2025 prévoit un excédent de charges de plus de 3,3 millions de francs, mettant en évidence des tensions budgétaires importantes. Ce déficit s'explique notamment par les investissements stratégiques nécessaires pour moderniser les infrastructures et maintenir un niveau de services répondant aux attentes des citoyens. Ces décisions, bien qu'essentiels pour préparer l'avenir, pèsent lourd sur les finances communales à court terme. Face à cette réalité, la gestion rigoureuse de chaque franc dépensé reste une priorité absolue. Il est nécessaire de concilier les ambitions pour la commune avec la nécessité de maintenir une stabilité financière. L'effort fiscal déjà demandé doit être accompagné d'une communication transparente sur l'usage des fonds. Ensemble, nous avons le devoir de faire face à des défis en continuant à investir intelligemment pour garantir la durabilité et l'attractivité de Marly.

**Intervention de
V. Mulder**

M. Nicholas Creak (PLR) déclare qu' « *aujourd'hui, nous faisons face à une situation qui ne peut être ignorée : le déficit de notre commune affiche une perte de près de 3,3 millions et, malgré les efforts du Conseil communal et du personnel de la commune, le déficit a augmenté de presque 1 million. C'est une réalité préoccupante, mais c'est aussi une opportunité. Une opportunité de repenser, d'ajuster et de réorienter nos priorités pour garantir un avenir durable à nos concitoyens.*

**Intervention de
N. Creak**

Nous ne sommes pas ici pour chercher des coupables, mais pour assumer notre responsabilité collective. Le PLR s'est toujours engagé pour une gestion rigoureuse, responsable et respectueuse des ressources publiques. Lors de nos dernières séances, le PLR a fait des propositions concrètes pour économiser les deniers publiques, mais nous n'avons pas été suivis. Chaque franc dépensé doit être justifié par son efficacité et son impact positif sur la vie de nos concitoyens.

Nous devons faire face à nos responsabilités, la situation ne va pas se régler d'elle même, nous ne pouvons pas juste espérer que celle-ci se règle par des entrées fiscales miraculeuses ! Le déficit projeté est de plus de 9 millions de francs en 2029. Nous devons faire plus que de ralentir la détérioration de nos finances, mais de les assainir. Nous regrettons que nous ne pouvons pas revoir nos charges liées, devenues un vrai boulet pour les communes.

*En plus de nos remarques et propositions de correction au budget, le PLR demande au Conseil communal de lancer un **audit exhaustif des services communaux**. Il est essentiel de comprendre précisément comment sont allouées les ressources, quels services apportent une réelle valeur ajoutée et, à l'inverse, où se nichent les inefficacités. Ce n'est pas une critique, mais une démarche constructive et nécessaire.*

Cet audit nous permettra d'identifier les économies potentielles sans compromettre la qualité des services essentiels. Nous devons prioriser ce qui est indispensable et questionner ce qui l'est moins, tout en veillant à ne

pas pénaliser les plus vulnérables. Nous avons également le devoir de consulter et d'impliquer les habitants.

Notre engagement est clair : nous voulons une commune bien gérée, où les finances sont maîtrisées et les services optimisés ».

5.2. Examen du budget de résultats

***Intervention du
Président***

A partir de la séance de ce soir, M. Marcel Jaquier indique que quelques modifications sont apportées sur le déroulement des votes. Le Bureau a examiné de plus près les procédures proposées par le Service des communes, et a décidé de suivre ses recommandations. Jusqu'à présent l'on discutait et votait directement à chaque contre-proposition ; désormais, ces dernières seront discutées dans un premier temps puis, à la fin de l'examen, une interruption de séance aura lieu afin que les partis puissent discuter de leur préavis de vote. La Commission financière pourra également établir ses préavis conformément à son rôle.

***Proposition du
Groupe Le Centre***

Comme cela a été relevé dans le message 11-24 et par les interventions précédentes, malgré une hausse significative du coefficient d'impôt de presque 10 points, Mme Daniela Schellenberg (LC) constate que le budget présenté pour 2025 demeure largement déficitaire. Le Groupe Le Centre est conscient que le Conseil communal, soutenu par l'administration communale, a fait son possible pour essayer de trouver les solutions adéquates et il l'en remercie. En ce qui concerne les charges du personnel, elles sont budgétisées à la hausse, avec une augmentation de 556'000 francs par rapport au budget 2024. L'année passée, le Conseil général avait, malgré la hausse d'impôt pour les citoyens, accordé complètement le renchérissement et les paliers au personnel communal. Au vu de la situation difficile qui perdure, malgré les rentrées fiscales supplémentaires, et même si le Groupe Le Centre est conscient de tout le travail effectué par l'administration communale, il propose de renoncer à l'indexation des salaires pour le personnel communal. Cette proposition n'est pas formulée de gaîté de cœur et elle peut heurter. Cependant, au vu de la situation financière difficile que la commune de Marly traverse, il paraît équitable au Groupe Le Centre de solliciter aussi un effort de la part du personnel, après l'effort demandé aux contribuables. C'est d'ailleurs ce même effort qui a été demandé en novembre de cette année à l'ensemble du personnel du canton de Fribourg par le Grand Conseil fribourgeois. Le Groupe Le Centre propose donc que l'indexation maximale des salaires de 1,1%, qui représente un montant total de 110'000 francs selon le message 11-24 à la page 6, soit abandonnée et que les charges de personnel ventilées dans les différents comptes soient adaptées en conséquence.

M. Christophe Maillard indique qu'effectivement le Conseil communal a proposé dans ce budget 2025 une indexation des salaires des employés communaux de 1,1%. Cette indexation a été formulée en septembre et le Conseil communal, conscient de la nécessité d'être prudent et de préserver aussi les finances communales, avait bien précisé que ce serait un maximum. Cette valeur maximale reposait sur l'évolution des indices des prix à la consommation du mois de septembre 2024. Le but de cette indexation

***Intervention du
Conseil communal***

maximale était de s'aligner sur une mesure réaliste et plafonnée, quand bien même l'IPC venait à augmenter. De la sorte, si en novembre l'IPC avait été de 1,7%, le Conseil communal n'aurait pas proposé une indexation de 1,7%. Or, pour novembre, M. Maillard indique que l'indexation se monte à 0,7%. Cela signifie que, conformément à ce qui a été indiqué dans le message, le Conseil communal octroie une indexation de 0,7%, et non pas de 1,1%, soit de 70'000 francs pour l'ensemble du personnel communal, au lieu de 110'000 francs. Le Conseil communal estime que la valeur du personnel compte également, malgré la situation financière de la commune et même si chaque franc est important. Il tient aussi à maintenir des conditions de travail attirantes et qui fidélisent. La concurrence actuelle pour recruter est forte et le Conseil communal considère que le fait d'indexer les salaires, même peu, est un investissement pour assurer la qualité et la continuité des services publics. M. Maillard tient à insister sur le caractère modéré de cette proposition qui n'a pas de grandes conséquences sur l'ensemble du budget communal, mais qui a un impact de principe pour le personnel communal. En votant cette indexation maximale de 0,7% selon les chiffres actuels, le Conseil général soutiendra un équilibre qui semble juste au Conseil communal, entre ses obligations financières et son engagement en qualité d'employeur.

M. Nicholas Creak indique que le Groupe PLR salue bien sûr l'effort du personnel communal, apprécie aussi les arguments qui ont été apportés, mais qu'il appuie la proposition du Groupe Le Centre de renoncer à l'indexation cette année.

***Intervention de
N. Creak***

Le Président passe en revue le budget de résultats 2025, page par page, chapitre par chapitre.

Examen

Résultats généraux, pages 3 à 5

Pas de remarque.

Chapitre 0 – Administration générale, pages 6 à 9

Pas de remarque.

Chapitre 1 – Ordre et sécurité publics, défense, pages 9 à 13

Pas de remarque.

Chapitre 2 – Formation, pages 13 à 18

Pas de remarque.

Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs, pages 18 à 22

Pour le Groupe PS, Mme Martine Wohlhauser souhaite mettre au budget les montants de 15'000 francs pour la formation et le perfectionnement du personnel Marly Sympa et 4'000 francs pour les frais des actions Marly Sympa.

***Proposition du
Groupe PS***

Le montant de 15'000 francs représente le coût effectif de cette formation, y compris le perfectionnement du personnel Marly Sympa. Pour rappel, en 2024, le Conseil communal a expliqué au Conseil général que la formation Marly Sympa a été mise en suspens, mais qu'elle serait peut-être réactivée en temps voulu. C'est pourquoi le Groupe PS pense qu'il est nécessaire de mettre ces montants au budget 2025. Cette formation est issue d'un concept innovant qui développe la participation citoyenne et qui avait porté ses fruits

dès 2003 par l'Animation socioculturelle de Marly. Un réseau riche de personnes engagées bénévolement s'était développé alors, contribuant à une cohésion sociale forte durant plusieurs années. Actuellement, la commune de Marly vit une période difficile financièrement et, avec l'expansion démographique prévue, il serait sage de prévoir la réactivation de cet outil d'intégration. Marly pour tous fonctionne bien à présent et lui donner la possibilité de s'en servir est plus que raisonnable, d'autant plus que si la formation Marly Sympa est réactivée, il y a la possibilité d'avoir des subventions pour 8'500 francs de l'IMR, le bureau cantonal de l'intégration et de la prévention du racisme. Le Groupe PS invite les membres du Conseil général à soutenir cette proposition. Selon Mme Wohlhauser, c'est faire preuve de bon sens que de garder cet outil d'intégration sociale dans le budget 2025. Au pire, rien n'est activé, au mieux cela aura coûté le montant de 15'000 francs, montant qui aux yeux du Groupe PS est plutôt un investissement judicieux et nécessaire pour une qualité de vie à Marly.

Mme Mary Claude Paolucci relève qu'il est nécessaire d'avoir le personnel pour gérer cette activité. Actuellement, on n'a clairement pas le personnel à disposition si on veut maintenir ce qui est en cours à Marly pour tous.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Martine Wohlhauser indique que le Groupe PS estime important de mettre ce montant au budget. Cela va en effet être très difficile de le réintégrer. Le Groupe PS ne demande pas que la formation Marly Sympa soit réactivée, mais juste de tenir compte de ce concept qui a été efficace depuis 2003 et de lui laisser la place pour les années à venir, d'autant plus que Marly a une croissance vraiment importante. Il ne faut pas oublier que si ce réseau se développe à nouveau, beaucoup de bénévoles vont travailler. Il y a eu des preuves dans d'autres communes que l'intégration est bien meilleure, d'où certainement un coût moindre pour d'autres moyens destinés à développer ou à intensifier l'intégration des nouveaux habitants. Mme Wohlhauser (PS) insiste pour dire que c'est plutôt un investissement sur plusieurs années et qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

***Intervention de
M. Wohlhauser***

M. Sylvain Grandjean (PS) se permet de rebondir sur l'intervention de Mme Wohlhauser pour rappeler que dans le message 11-24 sur les budgets 2025, en page 8, il est déjà mentionné des diminutions concernant les salaires du personnel de 38'000 francs pour l'Action sociale, vivre ensemble et santé, et une diminution de 78'000 francs pour la cohésion sociale. M. Grandjean pense qu'il est important d'avoir ces chiffres en tête avant de se prononcer sur la proposition du Groupe PS.

***Intervention de
S. Grandjean***

Chapitre 4 – Santé, pages 22 à 24

Pas de remarque.

Chapitre 5 – Prévoyance sociale, pages 24 à 28

Pas de remarque.

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications, pages 28 à 31

Pas de remarque.

***Examen
(suite)***

Chapitre 7 – Protection de l’environnement et aménagement du territoire,
pages 31 à 37

Compte 7301.3140.00 – frais d’entretien déchetterie et conteneurs

M. Sergio Mantelli (PLR) constate qu’il existe pour ce compte un budget de 35'700 francs, par rapport au budget de 2024 de 18'000 francs. On parle de remplacement de containers et de réfection de bennes. Dans le contexte budgétaire actuel, M. Mantelli demande si ces travaux sont vraiment indispensables et s’ils peuvent être reportés ou diminués.

**Question de
S. Mantelli**

M. Maurice Horner indique que la commune de Marly est propriétaire des différentes bennes qui se trouvent à la déchetterie principale et qu’elle a intérêt à ce qu’elles perdurent. Il est donc prévu de faire de l’entretien sur trois bennes à verre qui sont très sollicitées, et sur deux bennes compacteuses. Ces bennes sont à l’air libre, à la merci des intempéries durant 365 jours par année et se dégradent alors vite. La commune maintient son patrimoine, en retapant ces bennes tous les dix ans pour qu’elles durent encore une dizaine voire une quinzaine d’années.

**Réponse du
Conseil communal**

Au sujet des bennes, Mme Véronique Schneuwly (PLR) souhaite savoir s’il est vraiment indispensable de les retaper, eu égard à la situation financière de la commune.

**Question de
V. Schneuwly**

D’un point de vue de gestionnaire, M. Maurice Horner répond par l’affirmative. Si on n’entretient pas ces bennes, elles finiront à la ferraille dans deux ans. Il y aura donc lieu de racheter quatre bennes, à 30'000 francs pièce. Economiquement, il est donc intéressant de maintenir et de soigner les bennes actuelles.

**Réponse du
Conseil communal**

Chapitre 8 – Economie publique, pages 37 à 38

Pas de remarque.

**Examen
(suite)**

Chapitre 9 – Finances et impôts, pages 38 à 40

Pas de remarque.

Charges et produits par natures, pages 41 à 49

Pas de remarque.

Le Président décide d’une interruption de séance de 10 minutes pour permettre aux partis de prendre position sur les différentes propositions.

Décision

Propositions soumises aux votes

**Intervention du
Président**

Compte	Auteur	Contre-proposition
Masse salariale	D. Schellenberg / LC	Renoncement à l’indexation de salaires
3421.3090.00	M. Wohlhauser / PS	Ajout d’un montant de Fr. 15'000.- pour la formation Marly Sympa
3421.3170.00	M. Wohlhauser / PS	Ajout d’un montant de Fr. 4'000.- pour les actions Marly Sympa

Masse salariale - Proposition du Groupe Le Centre de renoncer à l'indexation des salaires

M. Christophe Maillard indique que le Conseil communal s'oppose au renoncement à l'indexation. Par contre, il propose formellement que celle-ci soit portée à 0,7%, ce qui impliquerait une correction au budget de 70'000 francs au lieu de 110'000 francs.

**Contre-proposition du
Conseil communal**

Mme Séverine Lago indique que la Commission financière se positionne, à la grande majorité, pour la proposition de Mme Daniela Schellenberg (LC).

**Préavis de la
Commission financière**

M. Alexandre Ariosa (LV) récapitule : il existe une première proposition au budget tel que présentée en préparation de séance, une demande a été faite par Le Centre, soutenue par le PLR, et une contre-proposition du Conseil communal. Est-ce que le refus de la proposition du Conseil communal et le refus de la contre-proposition amèneraient le maintien du budget original ?

**Question de
A. Ariosa**

M. Christophe Maillard répond par l'affirmative.

**Réponse du
Conseil communal
Question de
A. Ariosa**

M. Alexandre Ariosa (LV) souhaite savoir ce qu'il advient en cas de refus de la contre-proposition. Est-ce que l'assemblée vote sur la proposition ou est-ce que les proposants s'alignent sur la contre-proposition ? M. Ariosa suggère que pour des raisons de procédure le vote porte d'abord sur la première proposition et ensuite sur la contre-proposition.

M. Christophe Maillard indique que le vote portera un premier lieu sur la proposition émise par le Conseil communal.

**Réponse du
Conseil communal**

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'indexer les salaires du personnel communal à hauteur de 0,7% ?

Décision

➤ **La proposition du Conseil communal d'indexer les salaires du personnel communal à hauteur de 0,7% est refusée par 23 non, 16 oui et 3 abstentions.**

Acceptez-vous la contre-proposition du Groupe Le Centre de renoncer à l'indexation des salaires ?

Décision

➤ **La contre-proposition du Groupe Le Centre de renoncer à l'indexation des salaires est acceptée par 24 oui, 18 non et 0 abstention.**

Compte 3421.3090.00 - Proposition du Groupe PS d'ajouter un montant de Fr. 15'000.- pour la formation Marly Sympa

Comme annoncé précédemment, Mme Mary Claude Paolucci répète qu'il va être difficile d'utiliser ces 15'000 francs car on ne dispose pas du personnel pour se charger de ce projet.

**Intervention du
Conseil communal**

Mme Séverine Lago indique que la Commission financière se prononce, à la majorité, pour la proposition du Conseil communal.

**Préavis de la
Commission financière**

Mme Martine Wohlhauser (PS) maintient le fait que c'est important que ce montant soit mis au budget, même si cette formation n'est pas activée, ce qui sera certainement le cas durant deux ans en tout cas. Au fond, pas un franc ne sera déduit, même si c'est noté au budget.

**Intervention de
M. Wohlhauser**

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal de ne pas mettre de montant au compte numéro 3421.3090.00 pour la formation Marly Sympa ?

Décision

- **La proposition du Conseil communal de ne pas mettre de montant au compte numéro 3421.3090.00 pour la formation Marly Sympa est acceptée par 21 oui, 20 non et 1 abstention.**

Compte 3421.3170.00 - Proposition du Groupe PS d'ajouter un montant de Fr. 4'000.- pour les actions Marly Sympa

Mme Séverine Lago informe que la Commission financière se positionne, à la majorité, en faveur de la proposition du Conseil communal.

**Préavis de la
Commission financière**

Acceptez-vous la proposition du Conseil communal de ne pas mettre de montant au compte numéro 3421.3170.00 pour les actions Marly Sympa ?

Décision

- **La proposition du Conseil communal de ne pas mettre de montant au compte numéro 3421.3170.00 pour les actions Marly Sympa est acceptée par 21 oui, 20 non et 1 abstention.**

5.3. Examen du budget des investissements (messages 12-24 à 21-24)

Message 12-24 – Infrastructure informatique, hébergement (Hardware)

**Intervention du
Conseil communal**

M. Christophe Maillard indique que ce message vise à doter la commune de Marly d'une infrastructure informatique performante et durable. Cet investissement répond à une stratégie qui a été longuement réfléchie, notamment dans le cadre du masterplan des systèmes d'information 2024-2034. Ce message, ainsi que celui qui suivra, a été présenté et discuté avec la Commission des systèmes d'information que M. Maillard remercie pour les échanges toujours constructifs. L'objectif principal du message 12-24 est de permettre la sortie de l'externalisation actuelle des serveurs. Ces serveurs seront désormais propriété de la commune, mais hébergés dans un datacenter performant et sécurisé. M. Maillard précise bien qu'on ne va pas construire un datacenter dans la commune de Marly. En définitive, l'évolution proposée permettra essentiellement une meilleure maîtrise des données sensibles, conformément aux exigences de sécurité moderne, et une flexibilité accrue pour répondre aux besoins de l'administration. Le financement du projet est chiffré à 240'000 francs qui sera entièrement couvert par un emprunt amortissable sur une durée de 5 à 7 ans, selon MCH2. Ce montant couvre l'acquisition de nouveaux serveurs, des équipements de stockage, un système avancé de backup et un firewall répondant aux plus hauts standards de sécurité. Les charges financières annuelles, avec l'amortissement et les intérêts, sont estimées à 42'300 francs. Cet investissement s'inscrit dans la stratégie d'économies à long terme validée par le masterplan des systèmes d'information 2024-2034. En substance, le choix d'internaliser les serveurs reflète la volonté du Conseil communal de renforcer la souveraineté numérique de la commune de Marly en optimisant les ressources. Les retours sur investissements prévus permettront non seulement de contribuer au financement de cette transition, mais également de poser les bases d'une infrastructure IT moderne et évolutive. Le Conseil communal estime que cet investissement, en plus de

garantir une infrastructure robuste et le plus économique possible en matière informatique, est un pas essentiel pour la modernisation des services et le développement de Marly. Le Conseil communal demande dès lors au Conseil général d'autoriser la dépense proposée et financée par un emprunt.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule

Ce message concerne l'achat de l'infrastructure matérielle permettant la sortie de l'externalisation des serveurs et du système de sauvegarde des données. Ceci est relatif au Masterplan.

*Le besoin en financement se monte à **Fr. 240'000.-**, réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée de 5 à 7 ans.*

Nous relevons le fait que le tableau de la première page du message, relatif aux économies réalisées, ne semble pas intégrer les collaborateurs de l'administration en charge de l'informatique.

Préavis

La Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message 12-24 ».

M. Valentin Mulder indique que la Commission des systèmes d'information définit en cinq point cette dépense. Elle a vraiment pour objectif de moderniser l'infrastructure matérielle. Une infrastructure propre et non plus louée directement chez un prestataire va permettre une amélioration des performances et un renouvellement. Cela permettra aussi une réduction des interruptions de service, un renforcement de la sécurité, notamment avec les éléments présentés par le Conseil communal, une transition vers une infrastructure hybride et actuelle et qui s'accorde avec le masterplan, et une optimisation des coûts à long terme.

**Préavis de la
Commission des
systèmes d'information**

Acceptez-vous le financement de Fr. 240'000.- pour l'acquisition de la nouvelle infrastructure informatique matérielle (hardware), selon le message 12-24 ?

Décision

➤ **Le financement de Fr. 240'000.- pour l'acquisition de la nouvelle infrastructure informatique matérielle (hardware), selon le message 12-24, est accepté par 41 oui, 0 non, et 1 abstention.**

Message 13-24 – Infrastructure informatique, hébergement (Software)

**Intervention du
Conseil communal**

M. Christophe Maillard répète que ce message est la suite du message précédent. Ce message d'investissement porte sur l'acquisition des logiciels qui sont nécessaires à l'hébergement informatique, en complément justement de l'infrastructure matérielle qui vient d'être acceptée. Cet investissement s'inscrit lui aussi dans la stratégie adoptée par le Conseil communal, notamment dans le cadre du masterplan des systèmes d'information 24-34. Les logiciels et données de la commune sont externalisés actuellement. Cela limite la maîtrise des coûts et expose les systèmes à des risques liés à des prestataires tiers. Avec l'investissement proposé, la commune poursuit une internalisation pour renforcer son autonomie, mais encore et toujours en assurant une sécurité optimale et des

économies à long terme. Le message 13-24 propose l'acquisition de licences de virtualisation, de systèmes de gestion de sauvegarde des données, des solutions d'archivage, des plateformes de supervision informatique. L'idée avec ces outils est de réduire la dépendance à l'externalisation, de diminuer les risques de perte de données et en plus de se conformer aux exigences légales en matière de protection des données. Sous l'angle des bénéfices principaux attendus, c'est le renforcement de la sécurité par la mise en place d'un système hybride. Cela augmentera la résistance face aux cybermenaces. D'autres bénéfices résident aussi dans la modernité et la pérennité, car ces investissements préparent la commune à intégrer des technologies évolutives qui sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants des citoyens. Dans ce cadre-là, un point a notamment été abordé en Commission des systèmes d'information, en lien avec l'utilisation éventuelle à terme de l'intelligence artificielle. Les implications financières concernent un crédit d'engagement d'abord pour un investissement avec un amortissement sur 4 ans ; ensuite deux crédits d'engagement au compte de résultats, un pour les maintenances pour un montant de 136'000 francs payé en une fois en 2025, pour les années 2026 à 2029, soit 34'000 francs x 4. Le but de mettre le tout sur le compte de résultats et de payer en une fois est de bénéficier d'un rabais de 15% par rapport à un versement chaque année ; et enfin un autre crédit d'engagement de 60'000 francs par année, aussi porté au compte de résultat pour les années 2026 à 2029.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule

Le présent message est indissociablement lié au message 12-24 et fait partie de la stratégie de sortie de l'externalisation des serveurs. Il s'agit du volet lié aux softwares (logiciels et licences) en lien avec la gestion des futurs serveurs qui seront acquis et gérés par la commune.

*Investissement : Le besoin en financement correspond d'une part à un montant de **Fr. 125'000.-** pour l'implémentation et les frais de maintenance pour l'année 2025, réalisable par un emprunt avec une durée d'amortissement sur 4 ans (25% par an selon MCH2).*

*Compte de résultat : Le besoin en financement correspond d'autre part à un montant de **Fr. 136'000.-** pour les maintenances (coût de licences, support et mises à jour) pour les années 2026 à 2029, payé en 2025 mais porté au compte de résultats à hauteur de Fr. 34'000 annuels pour les années respectives. Il s'agit des frais relatifs aux licences décrites dans la demande d'investissement.*

*Par ailleurs, les frais de licences pour le système d'archivage (solution M-Files) à hauteur de **Fr. 60'000.-** par année sont portés au compte de résultats.*

La Commission financière s'est penchée sur ces différents thèmes, auxquels les membres du Conseil communal lui ont répondu lors de sa séance du 19 novembre 2024. Elle salue notamment la démarche de préfinancement faite par la commune pour les maintenances pour les années 2026 à 2029, celle-ci permettant de bénéficier de conditions profitables pour la commune.

Préavis

En conséquence, la Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message no 13-24 comme suit :

- *Crédit d'engagement (investissement) de Fr. 125'000.- pour l'acquisition et l'implémentation des licences et logiciels*
- *Crédit d'engagement (dépense périodique portée au compte de résultats) de Fr. 136'000.-, sous forme de paiement d'avance, à raison de Fr. 34'000.- (maintenance) pour les années 2026 à 2029*
- *Crédit d'engagement (dépense périodique portée au compte de résultats) de Fr. 60'000.- pour la solution d'archivage à partir de l'année 2026 ».*

Au nom de la Commission des systèmes d'information, M. Valentin Mulder met en avant un premier argument qui permet d'exploiter au mieux ce nouveau hardware : celui de fournir un software de qualité qui permet d'exploiter ce premier investissement. Le nouveau hardware et le nouveau software vont permettre de renforcer la cybersécurité, car le hardware uniquement ne suffit pas. Cela va également permettre d'optimiser les processus, notamment en ayant des applications qui sont compatibles avec la plupart des organisations externes, avec un contact plus rapide et plus simplifié entre les personnes de l'administration communale et les organisations externes. Cela va aussi permettre une réduction des dépendances externes notamment, en renforçant l'autonomie informatique grâce à ces outils robustes. Il existe de plus en plus de législations et de standards et ce nouveau software va permettre d'y répondre de manière beaucoup plus évidente.

**Préavis de la
Commission des
systèmes d'information**

Acceptez-vous le crédit d'engagement de Fr. 125'000.- pour l'acquisition et l'implémentation des licences et logiciels (software), selon le message 13-24 ?

Décision

- *Le crédit d'engagement de Fr. 125'000.- pour l'acquisition et l'implémentation des licences et logiciels (software), selon le message 13-24, est accepté par 41 oui, 1 non, et 0 abstention.*

Acceptez-vous le crédit d'engagement de Fr. 136'000.-, sous forme de paiement d'avance, à raison de Fr. 34'000.- pour les années 2026 à 2029, selon le message 13-24 ?

Décision

- *Le crédit d'engagement de Fr. 136'000.-, sous forme de paiement d'avance, à raison de Fr. 34'000.- pour les années 2026 à 2029, selon le message 13-24, est accepté par 40 oui, 1 non, et 0 abstention.*

Acceptez-vous le crédit d'engagement de Fr. 60'000.- pour la solution d'archivage à partir de l'année 2026, selon le message 13-24 ?

Décision

- *Le crédit d'engagement de Fr. 60'000.- pour la solution d'archivage à partir de l'année 2026, selon le message 13-24, est accepté par 41 oui, 1 non, et 0 abstention.*

Message 14-24 – Nouveau bâtiment administratif, étude de faisabilité**Intervention du
Conseil communal**

M. Bernard Clerc relève que ce bâtiment est un peu à l'agonie. Ces 100'000 francs vont permettre de réaliser une étude de faisabilité sur la totalité du terrain communal, pour connaître les possibilités d'un partenariat public-privé par exemple. Les implications financières se montent à 10% sur dix ans et 2% en intérêts par année, soit 12'000 francs.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière****« Préambule**

Le bâtiment administratif actuel ne répond plus de manière adéquate aux besoins de l'administration communale tant sur le plan de l'accessibilité, sur les normes d'utilisation que sur la capacité d'accueil. Il s'agit d'une demande pour une étude de faisabilité.

*Le besoin en financement se monte à **Fr. 100'000.-**, réalisable par un emprunt. Ce montant a été déterminé sur l'expérience des projets passés et permettra un accompagnement au plus près de ce projet d'avenir pour la commune. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimé à 10 ans.*

L'état du bâtiment de l'Administration communale interpelle vivement la Commission financière, qui soutient ainsi totalement la démarche de réaliser une étude de faisabilité ad hoc. D'autant plus qu'elle vient de préavisier positivement, via un memorandum de la commune, une dépense urgente pour parer à un problème d'étanchéité sur sa toiture.

Préavis

La Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message 14-24 ».

M. Eric Bugnon informe que la Commission d'aménagement s'est réunie le 13 novembre dernier afin d'examiner, entre autres, le message relatif à une étude de faisabilité pour le nouveau bâtiment administratif.

**Préavis de la
Commission
d'aménagement**

Après un examen du dossier et des échanges portant sur les différents aspects du projet, la Commission n'a pas été en mesure de parvenir à une position claire. En effet, au vote final, la Commission a abouti à un équilibre parfait entre les pours et les contres, sachant que des abstentions ont également été formulées.

La discussion a porté essentiellement sur la pertinence de faire une telle étude alors qu'il existe une possibilité de construire le nouveau bâtiment administratif au MIC. Certains membres de la commission souhaitent que cette option soit d'abord approfondie avant de faire une étude portant sur le bâtiment actuel alors que d'autres souhaitent au contraire, comme le Conseil communal, avoir d'abord une vision des options possibles sur le bâtiment actuel avant d'approfondir celle du MIC.

En conclusion, compte tenu de cette absence de consensus au sein de la Commission d'aménagement, aucun préavis favorable ou défavorable ne peut être formellement émis.

M. Claude Biemann (PLR) suit l'avis de la Commission d'aménagement. Néanmoins, il souhaite avoir des éclaircissements sur cette demande de crédit. Le crédit demandé porte-t-il uniquement sur la faisabilité de la nouvelle administration sur le site actuel ou englobe-t-il l'étude de variantes ou la faisabilité sur un autre site ?

**Question de
C. Biemann**

M. Bernard Clerc répond que l'étude de faisabilité porte uniquement sur le site actuel.

**Réponse du
Conseil communal**

Hors micro, propos inaudibles.

M. Bernard Clerc indique qu'effectivement le MIC a fait une proposition d'échange de terrains à la commune. Cependant, le Conseil communal veut pouvoir construire une administration selon ses besoins, sans être pieds et mains liés. Il souhaite connaître le potentiel de son terrain et savoir s'il existe une possibilité de partenariat public-privé.

**Intervention de
C. Biemann
Intervention du
Conseil communal**

Hors micro, propos inaudibles.

M. Bernard Clerc pense qu'il faut voter sur un tout, au risque de compliquer les choses.

**Intervention de
C. Biemann
Intervention du
Conseil communal**

Hors micro, propos inaudibles.

M. Bernard Clerc indique que le message est complet et qu'il explique la volonté du Conseil communal et les dépenses envisagées. M. Clerc estime que le Conseil communal est assez transparent. On va bien entendu commencer par une étude de faisabilité et non pas par une étude juridique.

**Intervention de
C. Biemann
Intervention du
Conseil communal**

M. Christophe Maillard indique que l'idée avec ce message est de connaître le potentiel du terrain communal pour savoir ce qu'il est possible d'entreprendre. Il informe de plus que le Conseil communal ne dispose pas d'une offre ferme du MIC. Si c'est le cas pour le MIC ou d'autres intéressés, il sera alors possible de comparer. Il est indispensable de connaître la valeur du terrain communal qui est très bien situé et qui sera à proximité d'un arrêt de bus. Des discussions se feront peut-être si la commune reçoit des offres de privés ou du MIC, suite à la séance de ce soir. Il n'est alors pas exclu que le Conseil communal soumette au Conseil général deux propositions, peut-être un message d'investissement pour réaliser quelque chose sur le terrain communal ou un message d'investissement pour un achat ou un échange de terrain avec le MIC ou une autre personne. Ce sont des options qui sont envisagées. Mais pour pouvoir faire ces calculs et ces comparaisons, le Conseil communal a absolument besoin de ce crédit.

**Intervention du
Conseil communal**

M. Sergio Mantelli (PLR) souhaite savoir si cette étude de faisabilité va aussi tenir compte d'une possible réfection ou extension du bâtiment actuel, ou bien si c'est uniquement une nouvelle construction.

**Question de
S. Mantelli**

M. Bernard Clerc déclare que les options ne sont pas arrêtées, cela reste évidemment une possibilité de rénover le bâtiment. A l'heure actuelle cependant, la rénovation n'est pas une volonté du Conseil communal.

**Réponse du
Conseil communal**

Mme Véronique Schneuwly (PLR) a bien compris que le Conseil communal étudie pour le terrain, le déplacement, la route d'accès etc. Elle constate que la commune a un bâtiment qui est situé idéalement, entre le nord et le sud, et maintenant vers le bas où il y a le MIC. Pourquoi le Conseil communal n'envisage-t-il pas une rénovation du bâtiment, éventuellement une élévation ? Pourquoi le Conseil communal se limite au terrain et n'améliore-t-il pas également les acquis de la commune ?

**Questions de
V. Schneuwly**

M. Bernard Clerc relève que le message, en page 65, détaille la grandeur de la parcelle, avec l'indice à disposition, les bonus pour le parking souterrain, ce qui donne un total de 12'960 m² constructibles. A l'heure actuelle, l'administration communale a besoin de 4'320 m² ; le solde serait pour la mise en valeur, soit des appartements, soit des bureaux, soit d'autres choses qu'on pourrait faire avec un partenariat public-privé.

**Réponse du
Conseil communal**

Mme Véronique Schneuwly (PLR) respecte tout à fait le partenariat entre le privé et le public. Par contre, elle constate que le Conseil communal ne répond pas à sa question.

**Intervention de
V. Schneuwly**

M. Bernard Clerc indique qu'à l'heure actuelle le bâtiment est brûlé et qu'on ne peut plus rien en faire. En effet, si l'on veut changer les fenêtres, on doit changer toutes les façades. Il n'y a pas d'ascenseur et il est nécessaire d'installer une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, tout l'intérieur doit être refait.

**Intervention du
Conseil communal**

Mme Véronique Schneuwly (PLR) récapitule et constate que le Conseil communal fait juste le projet sur le terrain et pas sur une éventuelle rénovation du bâtiment existant. Il est évident qu'on doit mettre un ascenseur, cela s'est fait à l'extérieur, on peut réhausser, on doit refaire les façades, cela fait aussi partie des coûts d'entretien normaux de tout bâtiment. Le Groupe PLR est vraiment surpris que le Conseil communal n'ait pas envisagé une éventuelle rénovation dans cet investissement.

**Intervention de
V. Schneuwly**

M. Bernard Clerc indique que ce bâtiment est qualifié de vétuste depuis une étude de 2012. L'administration communale a tout le temps été écartée des entretiens, en priorisant les écoles. Aujourd'hui, on ne peut plus rien faire de ce bâtiment.

**Intervention du
Conseil communal**

En conclusion, Mme Véronique Schneuwly constate qu'il y aura soit un nouveau bâtiment sur le terrain actuel de la commune, avec un éventuel partenariat, ou un déménagement sur un autre terrain.

**Intervention de
V. Schneuwly**

M. Bernard Clerc répond par l'affirmative, en précisant qu'il faut pour cela connaître la valeur de ce terrain et potentiellement voir ce qu'on peut en tirer.

**Intervention du
Conseil communal**

Acceptez-vous la dépense de Fr. 100'000.- pour une étude de faisabilité relative à un nouveau bâtiment administratif, selon le message 14-24 ?

Décision

➤ **Le financement de Fr. 100'000.- pour une étude de faisabilité relative à un nouveau bâtiment administratif, selon le message 14-24, est accepté par 35 oui, 4 non, et 3 abstentions.**

Message 15-24 – Développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche, phase de réalisation**Intervention du
Conseil communal**

M. Bernard Clerc indique que ce message représente la volonté du Conseil communal prise en début de législature pour développer ce site. Les réflexions ont porté sur trois thématiques essentielles qui sont l'intégration paysagère, la durabilité et la diminution des îlots de chaleur. Pour le Conseil communal, il est impératif de pouvoir réaliser ce projet en profitant des synergies dues à la construction de la halle de curling qui devrait être mise à l'enquête début 2025. On va également profiter de pouvoir prolonger la ligne de bus n°1 jusque devant le Pro Tennis, pour autant que l'Agglomération accepte cette prolongation pour le début de l'horaire 2026. Il faut que la commune soit prête d'ici là. Différentes phases sont prévues, et notamment la revitalisation du ruisseau des Noutes qui se fera ultérieurement.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière****« Préambule**

La Commission financière a passablement débattu sur ce thème et elle a eu de la peine à se positionner. Différents éléments sont à la base de ce message :

- Déplacement hors de l'ERE des parkings existants : le projet prévoit la création d'un parking de 130 places intégré dans un concept de durabilité et la remise à l'état naturel des emplacements des parkings existants.*
- Profiter de synergies : le projet d'implantation d'une halle de curling a offert à la commune une opportunité de réfléchir au développement harmonieux de cette rive gauche de la Gérine, de permettre de réfléchir à la meilleure implantation des différentes organisations nécessaires au fonctionnement optimal du site et d'offrir ainsi les meilleures conditions aux utilisateurs du centre sportif.*
- Création du terminus de la ligne de transports publics d'AGGLO n° 1 : saisissant cette occasion et en prévision du prolongement attendu de la ligne TPF n°1 jusqu'au site sportif et de loisirs de Corbaroche, il est également prévu de réaliser un terminus au fond de Corbaroche à la hauteur du parking existant vers la halle ProTennis SA.*

Le besoin en financement se monte à Fr. 985'000.- TTC pour la réalisation du parking et la remise en état du parking existant. S'y ajoutent environ Fr. 175'000.- TTC pour réaliser le terminus de la future prolongation de la ligne 1. Le montant total de Fr. 1'175'000.- nécessaire pour la réalisation de ces aménagements sera couvert par un emprunt. Des subventions pour Fr. 80'000.- y sont attendues.

Préavis

La Commission financière a passablement débattu sur ce thème et elle a eu de la peine à se positionner. En finalité, la voix de Mme Lago a fait la légère majorité. La Commission financière préavise positivement, à une très légère majorité, le message 15-24 ».

M. Robert Girardin indique que la Commission d'aménagement a voté favorablement ce projet, à l'unanimité, pour clore cette situation de parking illicite, pour les synergies avec les projets de construction dans cette zone, pour l'inclusion de l'aménagement des transports publics sur le site, la qualité du projet, sa durabilité, la lutte contre les îlots de chaleur, la gestion des eaux, etc. Ce sont les différents éléments qui font que la Commission d'aménagement présente un préavis favorable.

**Préavis de la
Commission
d'aménagement**

Acceptez-vous la dépense de Fr. 1'175'000.- pour la phase de réalisation du développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche (message 15-24) ?

Décision

➤ **Le financement de Fr. 1'175'000.- pour la phase de réalisation du développement harmonieux du centre sportif de Corbaroche, selon le message 15-24, est accepté par 26 oui, 12 non, et 4 abstentions.**

Message 16-24 – Parking P+R Corbaroche, phase de réalisation

**Intervention du
Conseil communal**

Ce message est la suite et peut-être la fin du processus de construction du P+R et de la nouvelle caserne de pompiers, qui est un projet commun avec le RSS. L'Agglomération prendra à sa charge 4'500'000 francs et M. Clerc relève que la mesure mentionne une prise en charge à 100%. La commune a donc adressé un courrier en ce sens à l'Agglomération et est dans l'attente de sa réponse par rapport à sa demande de participer effectivement à 100%, c'est-à-dire de couvrir les 9'561'000 francs.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule

Ceci concerne la réalisation conjointe entre la commune de Marly et le Réseau santé de la Sarine (RSS) respectivement d'un parking P+R et d'une caserne des pompiers. En termes de coûts, le devis général prévoit un montant total de Fr. 15'935'000.- répartis à hauteur de Fr. 9'561'000.- à charge de la commune (Parking P+R) et de Fr. 6'374'000.- à charge du RSS (caserne).

Concernant le Parking P+R, la mesure du projet d'agglomération de 3ème génération date de 2016. Elle établit un coût pour un parking en ouvrage de Fr. 4'500'000.- en prévoyant une indexation à l'IPC pour un cofinancement à 100%. Ce coût a été estimé par l'Agglomération de Fribourg sans étude de faisabilité. La précision du coût était de $\pm 50\%$.

A noter qu'il existe une certaine incohérence sur le thème du remboursement de la part de l'Agglomération de Fribourg et de la Confédération qui prévoit une couverture des coûts de 100%, mais qui en réalité, vu les estimations faites en 2016, ne serait relative qu'au montant de Fr. 4'500'000.- (Fr. 5'090'000.- indexé selon IPC).

La commission financière comprend par le contenu de ce message que le financement du P+R de l'Agglomération de Fribourg n'est pas suffisamment assuré par cette dernière et la Confédération. Non seulement la différence des coûts du parking revient en finalité à la commune, mais, en outre, il lui est demandé de s'assurer du préfinancement, donc de faire la banque.

La Commission financière ne peut se satisfaire de l'information selon laquelle le financement de l'Agglomération pour des ouvrages tels que le P+R se base sur des mesures dont les coûts de mesures sont estimés des années au préalable et qui ne reflètent nullement la réalité actuelle.

Cette manière de procéder impliquant une couverture financière partielle du P+R de Corbaroche par l'Agglomération de Fribourg et la Confédération ne constitue pas une base suffisante pour que pour la Commission financière puisse s'y positionner favorablement. Elle soutient ainsi la commune dans ses démarches pour redéfinir la participation de l'Agglomération quant à cet ouvrage, en espérant pouvoir compter sur une réponse favorable et rapide de leur part. S'il s'avérait que l'Agglomération de Fribourg revenait sur sa proposition en y répondant par un cofinancement à 100% du coût effectif de l'ouvrage, la Commission financière soutiendrait conséquemment ce message et le fait que la commune préfinance le montant y relatif.

Préavis

En conclusion, en l'état, la Commission financière préavise négativement à une grande majorité le message 16-24 ».

Au nom de la Commission d'aménagement, M. Claude Biellmann indique que cette dernière a préavisé favorablement et à l'unanimité cette demande de crédit en espérant que les subventions de l'Agglo soient adaptées.

M. Nicholas Creak (PLR) pense qu'on doit faire mieux qu'espérer. Le PLR est contre cet investissement tant que la position de l'Agglo n'est pas assurée.

Tout d'abord, Mme Daniela Schellenberg indique que le Groupe Le Centre ne s'oppose pas au principe de ce projet. Toutefois, à la lecture de ce message, un élément cloche et surprend, c'est la répartition du coût de l'agrandissement du P+R entre l'Agglomération et la commune. En l'espèce, et comme les interventions précédentes l'ont relevé, cet agrandissement est une mesure du PA3 de 2016. Son coût en 2016 avait été estimé par l'Agglomération à 4,5 millions en prévoyant une indexation à l'indice de consommation pour un cofinancement à 100%. Cela signifie que le coût de ce projet devrait être assumé à 100% par l'Agglomération et Marly en aurait assumé sa part via sa participation à l'Agglo. Or, le coût est actuellement devisé à plus de 9 millions, soit environ le double de son prix estimé en 2016. Franchement, malgré l'augmentation du coût de la vie, on peut légitimement se poser la question de savoir comment ce coût a été estimé par l'Agglomération. Une telle différence ne peut résulter que d'erreurs ou d'une estimation faite à la louche et sans étude de faisabilité, comme le relève le message. Résultat : on se retrouve donc actuellement avec un ouvrage à construire qui au lieu d'être payé à 100% par l'Agglo doit être assumé en toute grande partie par les citoyens et citoyennes de Marly pour un montant de 4 millions, tout cela parce qu'en 2016 les coûts ont été manifestement mal estimés. Cette situation n'est pas soutenable et le Groupe Le Centre propose donc de refuser ce message. Le Groupe Le Centre est conscient que ce refus peut avoir des conséquences pour la construction de la caserne des pompiers, mais cela permettra au Conseil communal de s'adresser à

**Préavis de la
Commission
d'aménagement**

**Intervention de
N. Creak**

**Intervention de
D. Schellenberg**

l'Agglo, ce qu'il a déjà fait, pour lancer la négociation et pour modifier la situation en ce qui concerne le cofinancement du P+R et de présenter au besoin le même message, mais ultérieurement, avec une répartition différente des coûts.

Acceptez-vous le crédit d'investissement de Fr. 9'161'000.- pour la réalisation du parking P+R, selon le message 16-24 ?

Décision

➤ **Le crédit d'investissement de Fr. 9'161'000.- pour la réalisation du parking P+R, selon le message 16-24, est refusé par 35 non, 4 oui, et 3 abstentions.**

Message 17-24 – Réalisation d'un cheminement piéton sécurisé entre la route des Préalpes 78 et 104

**Intervention du
Conseil communal**

M. Bernard Clerc relève que le quartier des Préalpes est décentré. A l'heure actuelle, il n'y a aucun passage piéton ou trottoir permettant aux usagers d'atteindre leur quartier. Avec les nouvelles mœurs de mobilité douce et pour la sécurité, il serait urgemment le moment de faire quelque chose dans ce quartier, en attendant un concept Valtraloc qui est prévu dans le PA5. C'est un investissement assez léger, avec un chemin en gras sur le bas-côté de la route et éclairage bas, pour 180'000 francs.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule

Dans le cadre de la démarche visant à promouvoir la mobilité douce tout en respectant les impératifs de sécurité et les contraintes financières, le Conseil communal propose au Conseil général une solution intermédiaire de mobilité piétonne sise entre la route des Préalpes 78 et 104, pouvant être mise en œuvre rapidement, sous réserve des délais liés aux processus d'autorisation.

Le besoin en financement se monte à Fr. 180'000.-, réalisable par un emprunt.

Préavis

La Commission financière préavise positivement à la grande majorité le message 17-24 ».

Acceptez-vous la dépense de Fr. 180'000.- pour la réalisation d'un cheminement piéton sécurisé entre les Préalpes 78 et 104, selon le message 17-24 ?

Décision

➤ **La dépense de Fr. 180'000.- pour la réalisation d'un cheminement piéton sécurisé entre les Préalpes 78 et 104, selon le message 17-24, est accepté par 35 oui, 6 non, et 1 abstention.**

Message 18-24 – Aménagement d'un trottoir à la route de Bourguillon, mise en séparatif et remplacement d'une conduite d'eau potable

**Intervention du
Conseil communal**

M. Bernard Clerc indique que ce message concerne la création d'un trottoir depuis le giratoire de la Migros jusqu'au giratoire de la route de Château d'Eau. C'est un élément sécuritaire, qui est un projet commun avec le service des eaux qui va en profiter pour remplacer la conduite d'eau potable et mettre en séparatif le secteur. M. Clerc annonce qu'il n'est pas possible de couper le projet en deux ; soit on fait tout, soit on ne fait rien. Pour des problèmes

sécuritaires autour de cette école, le Conseil communal pense qu'il est très important réaliser ce trottoir.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule

L'ouvrage relatif à ce message concerne l'aménagement d'un trottoir à la route de Bourguillon, ainsi que la mise en séparatif et remplacement d'une conduite d'eau potable. L'opportunité est donc saisie de mettre en place des synergies afin d'améliorer dans le même temps les cheminements piétons vers les hauts Nord de Marly.

Le besoin en financement se monte à Fr. 2'240'000.-, réalisable par un emprunt. La précision des coûts est de l'ordre de $\pm$ 15% selon la SIA 103 ; dont

Réalisation du trottoir	Fr.	940'000.-
-------------------------	-----	-----------

Réalisation du séparatif	Fr.	700'000.-
--------------------------	-----	-----------

Réalisation de l'assainissement de l'adduction d'eau	Fr.	600'000.-
--	-----	-----------

Total TTC	Fr.	2'240'000.-
------------------	------------	--------------------

Le Conseil général doit se prononcer sur les éléments suivants :

- a) Accepter la réalisation d'un trottoir à la route de Bourguillon, pour le montant de Fr. 940'000.-, financé par un emprunt.*
- b) Accepter de façon conjointe la réalisation du séparatif et de l'assainissement de l'adduction d'eau pour le montant totale de Fr. 1'300'000.- sur le tronçon de la route de Bourguillon, financé par un emprunt.*

La Commission financière relève particulièrement l'opportunité de mettre en place des synergies entre les différents ouvrages du message.

Préavis

La Commission financière préavise positivement à la grande majorité le message 18-24 ».

M. Claude Biemann annonce que la Commission d'aménagement a préavisé négativement (3 votes contre, 1 vote pour) cette demande de crédit. Elle souhaite que la commune demande à l'Etat de Fribourg de limiter la vitesse sur cette route à 30 km/h.

**Préavis de la
Commission
d'aménagement**

M. Claude Biemann indique que la Commission Eaux, édilité et espaces verts n'a pas voté, mais était favorable à cette demande de crédit.

**Préavis de la
Commission Eaux,
édilité et espaces verts
Intervention du
Conseil communal**

Effectivement, la Commission d'aménagement a bien demandé de passer cette route en zone 30 km/h, comme dans les quartiers résidentiels. Cependant, M. Clerc relève les difficultés de passer une route cantonale en zone 30. Par contre, une demande d'abaissement de la vitesse à 30 km/h est tout à fait envisageable ; elle sera traitée par le SPC et le SMO. Cependant, cette demande n'empêche pas de réaliser un trottoir, ce qui sera également nécessaire en cas de limitation à 30.

Hors micro, propos inaudibles.

M. Bernard Clerc répond que pour la création du trottoir, cela ne change rien.

Suite à ses interpellations des mois de mai et octobre derniers quant à la sécurisation de l'accès au nouveau centre scolaire, le Groupe Les Vert-e-s est heureux de constater que les efforts en ce sens continuent. Cependant, il lui semble important de signifier ici son intention de refuser l'investissement proposé au message 18-24 pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, il semble au Groupe Les Vert-e-s que l'aménagement d'un trottoir sur le côté qui n'en compte pas aujourd'hui à la route de Bourguillon créerait au moins autant voire plus de problèmes qu'il n'en résoudrait, par exemple avec les enfants qui passeraient d'un trottoir à l'autre pour se rejoindre entre les passages piétons prévus.

De plus, le trottoir s'accompagne d'un investissement connexe qui fait plus que doubler le coût de l'ouvrage sécuritaire. Mais, au-delà de toute considération technique, il semble que ce projet mettrait la charrue avant les bœufs en matière de recherche de solutions communales.

En effet, le passage de ce tronçon de la route cantonale à une limite de vitesse de 30 km/h - comme c'est le cas dans certaines communes du canton, comme Neyruz ou Vaulruz - n'a pas encore été, à la connaissance du Groupe Les Vert-e-s, formellement demandé aux autorités compétentes. Cette mesure permettrait de réduire le bruit et d'accroître la sécurité routière de façon globale et rapide. La construction du deuxième trottoir impliquant un gros chantier qui va durer longtemps, qui bloque la circulation et augmente le danger pour tout le monde pendant la phase de construction semble aller à l'encontre du souci immédiat de sécurité.

Un investissement d'une telle ampleur ne semble donc pas justifiable avant que les pistes plus économiques n'aient été pleinement épuisées. Des pistes qui ne font pas intervenir d'instance extra-communale dans le processus décisionnel existent d'ailleurs, telle que la pose d'une barrière sur une portion plus vaste, voire l'intégralité du tronçon concerné, le long du trottoir afin d'éviter un passage accidentel d'un enfant sur la route lorsque le chemin est saturé par les parcours scolaires.

Pour ces raisons, le Groupe Les Vert-e-s votera contre cet investissement, tout en demandant une nouvelle fois que la commune entreprenne des mesures urgentes face à ce problème dans un cadre temporel et financier les plus réduits possibles et invite l'ensemble du Conseil général à faire de même pour assumer ses responsabilités envers les citoyennes et citoyens de la commune et leurs deniers publics.

M. Claude Biemann (PLR) rappelle que le règlement relatif à la distribution de l'eau potable mentionne :

- à son article 33 que la tâche de l'approvisionnement doit s'autofinancer,
- et à son article 34 comment on obtient la couverture des coûts.

***Intervention de
C. Biemann
Intervention du
Conseil communal
Intervention de
A. Ariosa***

***Intervention de
C. Biemann***

Le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux explique :

- à son article 23 comment l'épuration des eaux est financée,
- à son article 24 la couverture des frais et l'établissement des frais.

M. Biemann a demandé en commission quels montants étaient déjà encaissés. On lui a répondu environ 550'000 francs par année, soit un montant d'environ 6 à 7 millions de francs. La provision faite pour la mise en séparatif du bassin versant sud-est de Marly est d'environ 4 millions. Les travaux prévus pour l'eau potable et l'épuration sont donc autofinancés.

M. Biemann propose donc de financer ceux-ci par le revenu des taxes.

M. Bernard Clerc remercie M. Biemann pour cette proposition qui est à étudier.

**Intervention du
Conseil communal**

Acceptez la dépense de Fr. 940'000.- pour la réalisation d'un trottoir à la route de Bourguillon, selon le message 18-24 ?

Décision

➤ **La dépense pour la réalisation d'un trottoir à la route de Bourguillon pour le montant de Fr. 940'000.-, selon le message 18-24, est refusée par 25 non, 14 oui et 3 abstentions.**

Message 19-24 – Remplacement de la broyeuse à bois

**Intervention du
Conseil communal**

M. Maurice Horner n'a pas de remarque supplémentaire pour ce message et reste à disposition en cas de questions.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule

L'usure de cette broyeuse à bois est très avancée et les frais de son entretien deviennent onéreux. L'inquiétude principale porte sur le moteur qui subit de plus en plus de pertes d'huile.

Le besoin en financement se monte à Fr. 80'000.-, réalisable par un emprunt. Le taux d'amortissement est défini en fonction des normes MCH2, soit une durée de vie du bien estimée à 10 ans.

Préavis

La Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message 19-24 ».

M. Dominique Schorderet indique que la Commission Eaux, édilité et espaces verts approuve ce message à la majorité.

**Préavis de la
Commission Eaux,
Edilité et espaces verts
Question de
C. Meuwly**

Mme Catherine Meuwly relève que le Groupe PLR comprend tout à fait l'investissement de cette broyeuse à bois. Il veut juste s'assurer qu'un appel d'offres sera fait, car dans le message il est fait référence uniquement au devis estimatif de l'entreprise Rappo AG.

M. Maurice Horner explique qu'une première offre a été demandée pour l'élaboration du message et que le Conseil communal soumettra par la suite trois offres et choisira la meilleure d'entre elles.

**Réponse du
Conseil communal**

Acceptez-vous la dépense de Fr. 80'000.- pour l'acquisition d'une nouvelle broyeuse à bois, selon le message 19-24 ?

Décision

- **La dépense pour l'acquisition d'une nouvelle broyeuse à bois pour le montant de Fr. 80'000.-, selon le message 19-24, est acceptée par 41 oui, 0 non, et 1 abstention.**

Mme Séverine Lago revient sur le vote du trottoir pour 940'000 francs. Elle constate par contre qu'aucun vote n'a eu lieu sur la mise en séparatif et le remplacement d'une conduite, raison pour laquelle elle ne s'est pas positionnée. Est-ce une erreur ?

**Question de
S. Lago**

M. Bernard Clerc explique qu'il n'y a pas eu de vote pour les conduites, car c'est un projet commun avec le trottoir. Si le trottoir ne se fait pas, les conduites ne sont pas remplacées.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Christophe Maillard complète en disant que le Conseil communal retire formellement cet objet.

**Intervention du
Conseil communal**

Message 20-24 – Pose d'un tronçon d'eau potable, secteur Combetta-Grangette

**Intervention du
Conseil communal**

M. Maurice Horner indique que l'objectif de ce message est de renforcer le maillage du réseau d'eau potable de la commune et de profiter de la synergie de la fouille pour la pose du CAD dans le périmètre du secteur Combetta-Grangette.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule

La commune propose d'installer un nouveau tronçon de conduite d'eau potable en fonte ductile avec un revêtement intérieur minéral et d'un diamètre de 150 mm. Ce tronçon permettra de renforcer le réseau communal. Un raccordement en attente avait déjà été préparé lors des travaux précédents sur la route de la Grangette, facilitant ainsi cette nouvelle installation. Le tronçon d'eau potable à poser aura une longueur approximative de 95 mètres, assurant une connexion efficace entre les infrastructures existantes.

Le coût total estimé pour la réalisation de ce projet s'élève à Fr. 220'000.-, financé par un emprunt. L'amortissement sera calculé conformément aux normes MCH2, avec une durée de vie estimée à 80 ans pour l'infrastructure.

Préavis

La Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message 20-24 ».

M. Dominique Schorderet informe que la Commission Eaux, édilité et espaces verts approuve ce message à l'unanimité.

**Préavis de la
Commission Eaux,
Edilité et espaces verts**

Acceptez-vous la dépense de Fr. 220'000.- pour la pose d'un tronçon d'eau potable dans le secteur Combetta-Grangette, selon le message 20-24 ?

Décision

- **La dépense pour la pose d'un tronçon d'eau potable dans le secteur Combetta-Grangette pour le montant de Fr. 220'000.-, selon le message 20-24, est acceptée à l'unanimité.**

Message 21-24 – Approvisionnement en eau potable, recherche de ressources complémentaires

**Intervention du
Conseil communal**

M. Maurice Horner indique que ce message concerne la recherche identifiée de nouvelles ressources en eau potable, suite à la démographie galopante de la commune. Il est nécessaire de se projeter dans le futur pour assurer cet approvisionnement en eau potable. Il existe de potentielles ressources, il suffit d'aller les capter, d'y mettre les installations et de tirer ces ressources sur le territoire communal. L'emplacement futur de ces sondages de potentialités d'eau potable se situe sur la rive gauche de la Gérine (message, p. 95). Sur la rive droite, trois puits fonctionnent déjà.

Mme Séverine Lago présente le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la
Commission financière**

« Préambule

Face à la croissance démographique de la commune de Marly, ainsi qu'aux exigences du Plan d'Infrastructure d'Eau Potable (PIEP) et à l'éventuel abandon des sources gravitaires, la commune de Marly doit explorer de nouvelles ressources en eau potable.

Le coût total estimé pour la réalisation de ce projet s'élève à Fr. 320'000.-, financé par un emprunt. L'amortissement sera calculé conformément aux normes MCH2 mais sera attribué à la construction des nouveaux puits.

La Commission financière porte à l'attention des membres du Conseil général le contenu suivant, mentionné dans le message : « Les intérêts de l'emprunt seront couverts par les recettes générées par la nouvelle taxe de base sur l'eau potable. ». La Commission financière souhaite que le Conseil communal explique au Conseil général les motifs pour lesquels les intérêts bancaires d'un emprunt, nécessaire au financement d'un investissement couvert par la réserve, soit à la charge de la réserve.

Préavis

La Commission financière préavise positivement à l'unanimité le message 21-24 ».

M. Claude Biemann indique que la Commission Eaux, édilité et espaces verts est favorable à la recherche d'eau en faisant 10 à 16 forages et accepte cette demande de crédit.

**Préavis de la
Commission Eaux,
Edilité et espaces verts**

M. Eric Bugnon (PVL) souhaite savoir si plusieurs offres seront demandées aussi, puisque le montant est conséquent. Un devis d'un bureau spécialisé est mentionné, mais y aura-t-il d'autres offres ?

**Question de
E. Bugnon**

M. Maurice Horner répond par l'affirmative, pour autant qu'on trouve des mandataires compétents pour ce genre de travaux.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Sylvain Grandjean (PS) relève que la Commission financière a posé une question au Conseil communal concernant le financement de ce genre de message. Il attend une réponse.

**Intervention de
S. Grandjean**

Mme Séverine Lago, pour la Commission financière, rappelle la question : Il est mentionné dans le message : « *Les intérêts de l'emprunt seront couverts par les recettes générées par la nouvelle taxe de base sur l'eau potable* ». Ceci est un peu surprenant. Quels sont les motifs de cette manière de faire ?

**Intervention de
S. Lago**

M. Jean-Pierre Oertig explique que l'on retrouve dans les directives 8/2019 et 13/2022 du Service des communes ce que l'on appelle des réserves obligatoires. Dans le financement pour le maintien de la valeur, il est mentionné comment est calculée la différence entre les taxes, les intérêts et les amortissements et comment la différence est mise au passif. Ces montants peuvent être utilisés le cas échéant. M. Oertig prend l'exemple du bassin versant est, où l'on va devoir emprunter 4 millions. De ces 4 millions, 2,5 millions seront amortis et les intérêts mis dans le cadre des comptes de résultats, et 1,5 million en utilisant ces réserves. Ce sont en fait des financements spéciaux dont les résultats sont mis au passif du bilan et qui peuvent être utilisés cas échéant en fonction d'une dépense d'investissement importante. Il n'y a pas d'obligation d'utiliser ces financements spéciaux et il n'est écrit nulle part que l'on doit créer un compte bancaire pour mettre un certain capital pour de futurs investissements. En fait, ces réserves sont utilisées pour réduire les amortissements et les intérêts sur les comptes de résultats.

**Réponse du
Conseil communal**

Acceptez-vous la dépense de Fr. 320'000.- pour la recherche en eau potable sur le territoire communal, selon le message 21-24 ?

Décision

➤ **La dépense pour la recherche en eau potable sur le territoire communal pour le montant de Fr. 320'000.-, selon le message 21-24, est acceptée par 41 oui, 1 non, et 0 abstention.**

Compte 7690.3132.01 - Investigation des sites pollués, page 18

**Questions de
C. Biemann**

M. Claude Biemann (PLR) demande pour quelle raisons le principe du pollueur-payeur n'est pas appliqué pour ce 3^{ème} site pollué (stand de tir) sur le territoire d'Ependes (commune de Bois-d'Amont) où se situe la ciblérie ? Le stand de tir est la propriété de la Société de Tir de Marly.

M. Philippe Schwab admet que cette butte est sur le territoire de la commune de Bois-d'Amont, mais il précise que les cibles et la ciblérie sont propriété de la commune de Marly.

**Réponse du
Conseil communal**

Hors micro, propos inaudibles.

**Intervention de
C. Biemann**

M. Philippe Schwab répond qu'il va se renseigner plus en détail.

**Intervention du
Conseil communal**

5.4. Vote d'ensemble du budget 2025**Intervention du
Président**

La parole n'étant plus demandée, le Président précise que le vote des budgets 2025 se fera en prenant compte des contre-propositions acceptées.

Acceptez-vous les budgets de résultats et des investissements 2025, avec les modifications apportées ?

Décision

- **Les budgets de résultats et des investissements 2025, avec les modifications apportées, sont acceptés par 36 oui, 3 non, et 2 abstentions.**

6. Adoption des statuts révisés du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN), révision partielle (message 22-24)**Intervention du
Conseil communal**

M. Maurice Horner explique que ce message fait suite à celui qui a été présenté au Conseil général en séance du 22 mai 2024 et qui concernait déjà le CEFREN. Le volet financier des statuts du CEFREN avait alors été validé. Le message 22-24 concerne la seconde étape de la modification partielle des statuts et a trait à la composition des organes décisionnels. En effet, dès le 1^{er} janvier 2025, huit nouvelles communes adhèrent au CEFREN. De ce fait, le nombre de personnes au niveau des délégués lors de l'assemblée des délégués change ; de 14 voix actuellement à 22 voix en 2025. Indirectement, le comité va aussi être redistribué pour avoir une meilleure représentativité. Le comité sera composé de trois personnes pour la ville de Fribourg, d'une personne pour Courtepin et d'une personne pour Villars-sur-Glâne qui sont de grandes communes consommatrices d'eau ; un délégué pour les anciennes six communes déjà membres et un délégué pour les huit nouvelles communes entrant dans cette association. Mme la Préfète de la Sarine sera également membre de ce comité formé de huit personnes, ceci jusqu'aux prochaines élections communales, moment où Mme la Préfète se retirera du comité qui fonctionnera alors avec sept délégués. C'est ce principe qu'il convient de valider pour que les statuts du CEFREN puissent être adaptés à cette nouvelle formule avec les nouvelles communes membres.

Etant donné que le message ne comprend pas de données financières précises, si ce ne sont de nouvelles clés de répartition, la Commission financière ne peut se positionner en toute connaissance de cause sur le message 22-24.

**Préavis de la
Commission financière**

M. Dominique Schorderet annonce que la Commission EEE accepte ce message à l'unanimité.

**Préavis de la
Commission Eaux,
édilité et espaces verts**

Adoptez-vous les statuts révisés du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN), selon le message 22-24 ?

Décision

- **Les statuts révisés du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN), selon le message 22-24, sont acceptés à l'unanimité.**

7. Décision de transmission du postulat de M. Umut Sahin (PS) en faveur de l'emploi**Intervention du
Président**

Le Président indique que le Bureau du Conseil général s'est penché sur la recevabilité et la qualification formelle de ce postulat. L'examen par le Bureau conclut qu'il s'agit bien d'un postulat et qu'il est recevable (article 42 RCG). Il s'agit d'un vote sur la transmission de ce postulat au Conseil communal sans discussion sur le fond.

Acceptez-vous la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Umut Sahin (PS) en faveur de l'emploi ?

Décision

➤ **La transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Umut Sahin (PS) en faveur de l'emploi est refusée par 24 non, 17 oui et 1 abstention.**

8. Décision de transmission du postulat de M. Umut Sahin (PS) en faveur de l'accessibilité du bâtiment communal aux personnes à mobilité réduite**Intervention du
Président**

Acceptez-vous la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Umut Sahin (PS) en faveur de l'accessibilité du bâtiment communal aux personnes à mobilité réduite ?

Décision

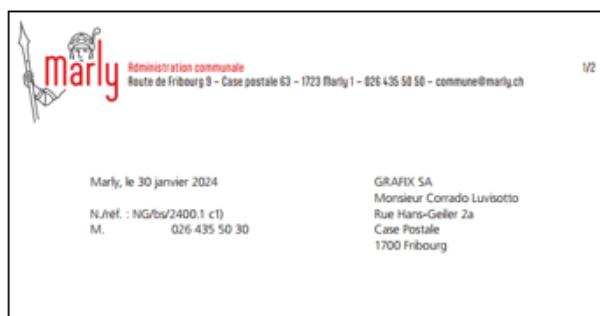
➤ **La transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Umut Sahin (PS) en faveur de l'accessibilité du bâtiment communal aux personnes à mobilité réduite est refusée par 26 non, 16 oui et 0 abstention.**

9. Informations du Conseil communal**Intervention du
Conseil communal****- Identité visuelle**

Aux alentours de 2022-2023, M. Christophe Maillard rappelle que le Conseil communal avait mis au budget de fonctionnement un montant pour choisir une nouvelle identité visuelle. Un appel d'offres a été lancé, lesquelles oscillaient entre 3'600 et 44'000 francs pour l'élaboration d'une nouvelle identité visuelle. Le Conseil communal a finalement choisi l'économie, avec une offre d'environ 4'100 francs. La commune de Marly ne dispose pas de logo officiel et l'idée est d'accompagner toute la communication avec un logo plus moderne. Les armoiries seront bien entendu toujours utilisées, notamment pour les décisions. Dans les discussions du Conseil communal, il en est ressorti le choix d'avoir quelque chose de simple, mais qui rappelle tout de même la commune de Marly et certains éléments qui sont importants. M. Maillard présente ce nouveau logo :



Le chevalier de Marly est en évidence, avec une allure amicale et une bouche très légèrement souriante. Ce logo sera utilisé en le déclinant de manière officielle sur le papier à lettre, comme le montre l'exemple ci-dessous.



L'idée est aussi de l'insérer dans le Marly Information qui va être modernisé.

- **Activités à venir**

- M. Maillard annonce que l'ARS, la Police et le MIC organise une séance d'information et de prévention pour les seniors le mercredi 4 décembre, à partir de 14h00. Mme la Préfète, qui est aussi présidente de l'ARS, adressera un mot de bienvenue. Il existe en effet beaucoup d'arnaques envers les seniors et l'idée est d'exposer aux retraités la problématique des criminels qui essaient de les voler.
- Sur la Place du village, M. Maillard informe de la tenue d'un spectacle de feu avec la Compagnie du Petit Grimoire, organisé par Marly pour tous et la Résidence Les Epinettes le vendredi 6 décembre.
- M. Maillard rappelle encore le repas de Noël solidaire qui aura lieu le 20 décembre à la halle de Marly Cité dès 18h30, avec un délai d'inscription au 15 décembre.
- Il ne faut pas non plus oublier la St-Nicolas dimanche 8 décembre, avec un marché artisanal à 11h00, un concert de la Jeune Gériina, et le cortège aux lampions à partir de 16h45.

Pour terminer, M. Christophe Maillard invite chacune et chacun à se rendre sur le site internet de la commune qui est régulièrement mis à jour.

- **Elections communales de 2026**

M. Maillard relève que les élections au Conseil communal et au Conseil général auront lieu en 2026. Tous les partis sont évidemment en train de rechercher des candidats. Les listes ne sont que trop peu remplies. Le Conseil communal fera une information dans le courant de l'année prochaine aux partis et aux groupes politiques sur le rôle et les responsabilités d'un conseiller communal et d'un conseiller général. L'idée est de donner de l'intérêt aux gens et à la population afin de peut-être créer des vocations.

- **Capricorne asiatique**

M. Maurice Horner déclare que l'activité dont on se serait bien passé est celle de la nouvelle découverte d'un capricorne asiatique sur le territoire communal. *La Liberté* a informé en détail la population sur la découverte de cet insecte. La commune de Marly est partenaire pour lutter contre ce coléoptère qui est, au niveau de la Confédération, un insecte nuisible avec

***Intervention du
Conseil communal***

obligation de l'annoncer et de l'éradiquer. C'est pour cette raison que des moyens conséquents sont mis en place pour essayer de le neutraliser. En 2014, M. Horner rappelle que deux foyers avaient été découverts, avec de nombreux insectes. Actuellement, un seul insecte adulte a été capturé. Cet insecte adulte est une femelle qui a pondu des œufs. Suite aux analyses de ces œufs par le Service Forêts et nature (SFn), il s'est avéré qu'ils sont fécondés. Cela veut dire qu'il y a un deuxième adulte capricorne dans les parages, mais qu'il n'est peut-être plus sur Marly. Toujours est-il que ces œufs ont été trouvés dans des érables, sur la parcelle d'un propriétaire de la route de Bourguillon qui est très observateur et qui a découvert l'insecte adulte pour le capturer et l'annoncer au SFn qui est leader dans la lutte contre le capricorne asiatique.

Financièrement, c'est la Confédération et le Canton qui prennent la totalité des frais en charge. Il a fallu mettre en place une déchetterie provisoire pour les végétaux sur la parcelle qui se trouve à droite de la nouvelle école, afin de récupérer tous les végétaux pour qu'ils ne quittent pas le territoire communal. En effet, tous les végétaux sont susceptibles d'avoir des larves ou des œufs de capricorne. On a créé une zone centrale qui se trouve 100 mètres autour de la parcelle de Bourguillon ; la deuxième zone est la zone focale sur un rayon de 500 mètres ; la troisième zone est la zone tampon de 2 km, qui couvre pratiquement la totalité de la commune de Marly, y compris une partie de Fribourg vers la Pisciculture, et un secteur de Villars-sur-Glâne. Dans ces périmètres-là, les communes ont reçu des directives du canton pour maîtriser les végétaux de taille et de coupe qui doivent être broyés à moins de 2,5 cm et finir à l'exutoire par l'incinération à la SAIDF. Ce sont vraiment des moyens drastiques pour éradiquer le développement futur de ce capricorne qui est un insecte nuisible.

Une information supplémentaire paraîtra dans le Marly Information où il a été demandé au SFn de publier une page avec photo. Le but est d'informer toute la population. Le souhait est que tous les habitants de Marly deviennent des observateurs de leur environnement et qu'ils puissent annoncer s'ils découvrent un insecte. Étonnamment, Marly est un peu la seule commune où le capricorne asiatique a été découvert par deux fois.

Le capricorne asiatique se pose uniquement sur des feuillus et sur les bois tendres. Le principe de la survie de l'espèce est de pondre des œufs derrière l'écorce. On a seulement 2 semaines pour voir cet œuf, parce que l'arbre est un végétal qui grandit tous les jours. Au bout d'une semaine donc, la fente de ponte se referme et l'œuf est installé derrière l'écorce. La nature étant bien faite, cet œuf va se développer en larve et seulement au bout de deux ans ressortir de ce bois en adulte pour être reproducteur pendant une période de deux mois.

Le suivi de cette lutte va se faire sur quatre ans, étant donné qu'il faut deux ans pour un cycle complet. Pendant quatre ans, cette surveillance sera en place avec l'équipe cynophile. On souhaite finir jusqu'à fin décembre toute la zone centrale et la zone focale où un inventaire complet de tous les arbres feuillus est répertorié au niveau informatique, afin que l'équipe cynophile puisse cibler exactement les arbres à surveiller. Le chien travaille jusqu'à

une hauteur de deux mètres ; en dessus il n'est plus efficace. Il faut alors faire intervenir des arboristes grimpeurs qui, visuellement, vont se pendre aux branches à une certaine altitude pour remarquer si oui ou non il y a des trous de sortie de capricorne adulte. Ce sont des coûts assez conséquents. L'exercice 2014-2018 sur Marly avait été financé à raison de 2,5 millions par la Confédération et le Canton.

Hors micro, propos inaudibles.

M. Maurice Horner répond qu'il n'y a pas forcément une explication et qu'il n'y a aucune certitude que ce soit une souche de 2014-2018. Ce serait plutôt un nouvel insecte arrivé dans le périmètre de la route de Bourguillon, on ne le sait pas trop. Cela peut être par des panneaux solaires qui étaient sur des palettes, car théoriquement le capricorne est originaire de Chine. Durant 2014-2018, on était arrivé à prouver que c'était par des palettes non traitées. La Confédération exige maintenant que toutes les palettes en bois qui rentrent en Suisse doivent passer l'attestation de bois reconnu exempt de parasites.

- **Coût d'un élève**

M. César Murangira désire répondre à la question de Mme Anne Defferrard (PLR) concernant le prix par élève à l'école de Marly. Aujourd'hui, un élève coûte 4'741 francs à Marly. Un élève scolarisé à l'école allemande de Fribourg coûte 4'350 francs. Ce prix risque toutefois d'augmenter dès l'année prochaine, car le bâtiment de la fondation de l'Ecole libre de Fribourg qui abrite cette école devient petit et doit être agrandi. Entretemps, il y aura la location des pavillons.

10. Divers

Pas d'intervention.

M. Marcel Jaquier, Président, remercie l'assemblée pour son attention, pour son investissement et pour l'intérêt qu'elle porte à la chose publique, au bien-être des habitantes et habitants de Marly. Il se réjouit de partager le verre de l'amitié à l'issue de cette séance, en souhaitant un joyeux Noël à chacun. M. Jaquier clôt la séance à 22h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Marcel Jaquier

Le Secrétaire

Nicolas Gex

Question de

...

**Réponse du
Conseil communal**

**Intervention du
Conseil communal**

Clôture

Rapport du vote d'IVS-City Council

Vote 1 : Test des télécommandes

Type : Oui/Non/Abstention
19:35:39

Résultats : seulement progression Horodateur : 03.12.2024

Total de résultats:

Oui :	27	64,29 %
Non :	11	26,19 %
Abstention :	4	9,52 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	x	Widmer-Comment	x
Herren A.	x	Amari	x
Herren S.	x	Bugnon A.	pas présent
Humbert	x	Bugnon E.	x
Schorderet	x	Rezzonico	x
Adamo	pas présent	Ardenti	x
Bielmann	x	Ariosa	x
Creak	x	Bays	x
Curty	x	Carrel	x
de Reynier	x	Gamboni	pas présent
Defferrard	x	Giaccobo	pas présent
Mantelli	x	Ryckebusch	x
Meuwly	x	Shapiro	x
Schneuwly	x	Attallah	pas présent
Beretta	x	D'Agostini	x
Brodard	pas présent	Girardin	x
Emmenegger	x	Grandjean	x
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	x
Kuenlin	x	Jaquier	x
Lago	x	Khan	x
Marco	x	Mollard	x
Mulder	x	Sahin	x
Navarro	x	Sönmez Özdemir	x
Schellenberg	x	Wohlhauser	x
Van d. Wildenberg	x		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 2 : Acceptez-vous les modifications du procès-verbal selon la demande de M. Claude Bielmann ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 19:38:13

Total de résultats:

Oui :	42	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giaccobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	oui
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 3 : Approuvez-vous le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2024 avec les modifications apportées ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 19:38:59

Total de résultats:

Oui :	41	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	41	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	-
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	oui
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 4 : Acceptez-vous la proposition du Conseil communal d'indexer les salaires du personnel communal à hauteur de 0.7% ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 20:54:46

Total de résultats:

Oui :	16	38,10 %
Non :	23	54,76 %
Abstention :	3	7,14 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	non
Herren A.	Abstention	Amari	Abstention
Herren S.	non	Bugnon A.	pas présent
Humbert	non	Bugnon E.	oui
Schorderet	non	Rezzonico	non
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	non	Ariosa	oui
Creak	non	Bays	oui
Curty	non	Carrel	oui
de Reynier	non	Gamboni	pas présent
Defferrard	non	Giacobo	pas présent
Mantelli	non	Ryckebusch	oui
Meuwly	non	Shapiro	oui
Schneuwly	non	Attallah	pas présent
Beretta	non	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	non	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	Abstention	Jaquier	oui
Lago	non	Khan	non
Marco	non	Mollard	oui
Mulder	non	Sahin	oui
Navarro	non	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	non	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	non		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 5 : Acceptez-vous la proposition du parti Le Centre de renoncer à l'indexation des salaires ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 20:55:56

Total de résultats:

Oui :	24	57,14 %
Non :	18	42,86 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	non
Schorderet	oui	Rezzonico	non
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	oui	Ariosa	non
Creak	oui	Bays	non
Curty	oui	Carrel	non
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	non
Meuwly	oui	Shapiro	non
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	non
Brodard	pas présent	Girardin	non
Emmenegger	oui	Grandjean	non
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	non
Kuenlin	non	Jaquier	non
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	non
Mulder	oui	Sahin	non
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	non
Schellenberg	oui	Wohlhauser	non
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 6 : Acceptez-vous la proposition du Conseil communal de ne pas mettre de montant au compte numéro 3421.3090.00 pour la formation Marly Sympa ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 20:59:04

Total de résultats:

Oui :	21	50,00 %
Non :	20	47,62 %
Abstention :	1	2,38 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	non
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	non
Schorderet	oui	Rezzonico	non
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	oui	Ariosa	non
Creak	oui	Bays	non
Curty	oui	Carrel	Abstention
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	non
Meuwly	oui	Shapiro	non
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	non	D'Agostini	non
Brodard	pas présent	Girardin	non
Emmenegger	oui	Grandjean	non
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	non
Kuenlin	non	Jaquier	non
Lago	oui	Khan	non
Marco	oui	Mollard	non
Mulder	oui	Sahin	non
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	non
Schellenberg	oui	Wohlhauser	non
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 7 : Acceptez-vous la proposition du Conseil communal de ne pas mettre de montant au compte numéro 3421.3170.00 pour les actions Marly Sympa ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 21:00:45

Total de résultats:

Oui :	21	50,00 %
Non :	20	47,62 %
Abstention :	1	2,38 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	non
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	non
Schorderet	oui	Rezzonico	non
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	oui	Ariosa	non
Creak	oui	Bays	non
Curty	oui	Carrel	non
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	non
Meuwly	oui	Shapiro	non
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	Abstention	D'Agostini	non
Brodard	pas présent	Girardin	non
Emmenegger	oui	Grandjean	non
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	non
Kuenlin	non	Jaquier	non
Lago	oui	Khan	non
Marco	oui	Mollard	non
Mulder	oui	Sahin	non
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	non
Schellenberg	oui	Wohlhauser	non
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 8 : Acceptez-vous le financement de Fr. 240'000.- pour l'acquisition de la nouvelle infrastructure informatique matérielle (hardware), conformément aux indications du message 12-24 ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 21:07:39

Total de résultats:

Oui :	41	97,62 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	1	2,38 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	Abstention
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 9 : Question 1: Acceptez-vous le crédit d'engagement de Fr. 125'000.- pour l'acquisition et l'implémentation des licences et logiciels (message 13-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 21:13:30

Total de résultats:

Oui :	41	97,62 %
Non :	1	2,38 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	non
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 10 : Question 2: Acceptez-vous le crédit d'engagement de Fr. 136'000.-, sous forme de paiement d'avance, à raison de Fr. 34'000.- pour les années 2026 à 2029 (message 13-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 21:14:10

Total de résultats:

Oui :	40	97,56 %
Non :	1	2,44 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	41	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	non
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	-	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 11 : Question 3: Acceptez-vous le crédit d'engagement de Fr. 60'000.- pour la solution d'archivage à partir de l'année 2026 (message 13-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 21:14:57

Total de résultats:

Oui :	41	97,62 %
Non :	1	2,38 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	non
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 12 : Acceptez-vous la dépense d'un montant de Fr. 100'000.- pour une étude de faisabilité relative à un nouveau bâtiment administratif (message 14-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 21:31:40

Total de résultats:

Oui :	35	83,33 %
Non :	4	9,52 %
Abstention :	3	7,14 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	non	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	Abstention	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	Abstention
Curty	Abstention	Carrel	oui
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	non	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	non	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	non	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	oui
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 13 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 1'175'000.- pour la phase de réalisation du développement harmonieux du site de Corbaroche (message 15-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 21:35:42

Total de résultats:

Oui :	26	61,90 %
Non :	12	28,57 %
Abstention :	4	9,52 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	oui
Herren A.	non	Amari	oui
Herren S.	non	Bugnon A.	pas présent
Humbert	non	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	Abstention
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	non	Bays	oui
Curty	non	Carrel	Abstention
de Reynier	non	Gamboni	pas présent
Defferrard	non	Giacobo	pas présent
Mantelli	non	Ryckebusch	oui
Meuwly	non	Shapiro	oui
Schneuwly	non	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	non	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	Abstention
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	Abstention
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 14 : Question 1: Acceptez-vous le crédit d'investissement de Fr. 9'161'000.- pour la réalisation du parking P+R (message 16-23) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 21:44:30

Total de résultats:

Oui :	4	9,52 %
Non :	35	83,33 %
Abstention :	3	7,14 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	non
Herren A.	non	Amari	non
Herren S.	non	Bugnon A.	pas présent
Humbert	non	Bugnon E.	non
Schorderet	non	Rezzonico	non
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	non	Ariosa	non
Creak	non	Bays	Abstention
Curty	non	Carrel	non
de Reynier	non	Gamboni	pas présent
Defferrard	non	Giacobo	pas présent
Mantelli	non	Ryckebusch	Abstention
Meuwly	non	Shapiro	oui
Schneuwly	non	Attallah	pas présent
Beretta	non	D'Agostini	non
Brodard	pas présent	Girardin	non
Emmenegger	non	Grandjean	non
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	non
Kuenlin	non	Jaquier	oui
Lago	non	Khan	Abstention
Marco	non	Mollard	oui
Mulder	non	Sahin	oui
Navarro	non	Sönmez Özdemir	non
Schellenberg	non	Wohlhauser	non
Van d. Wildenberg	non		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 15 : Acceptez-vous la dépense d'un montant de 180'000.- pour la réalisation d'un cheminement piéton sécurisé entre les Préalpes 78 et 104 (message 17-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 21:48:08

Total de résultats:

Oui :	35	83,33 %
Non :	6	14,29 %
Abstention :	1	2,38 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	oui
Herren A.	non	Amari	oui
Herren S.	non	Bugnon A.	pas présent
Humbert	non	Bugnon E.	oui
Schorderet	non	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	Abstention
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	oui
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	non
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 16 : Question 1: Acceptez-vous la réalisation d'un trottoir à la route de Bourguillon pour le montant de Fr. 940'000.- (message 18-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 21:56:44

Total de résultats:

Oui :	14	33,33 %
Non :	25	59,52 %
Abstention :	3	7,14 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	oui
Herren A.	non	Amari	non
Herren S.	non	Bugnon A.	pas présent
Humbert	non	Bugnon E.	non
Schorderet	non	Rezzonico	non
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	Abstention	Ariosa	non
Creak	non	Bays	non
Curty	non	Carrel	non
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	non	Giacobo	pas présent
Mantelli	non	Ryckebusch	non
Meuwly	non	Shapiro	non
Schneuwly	non	Attallah	pas présent
Beretta	non	D'Agostini	Abstention
Brodard	pas présent	Girardin	non
Emmenegger	oui	Grandjean	non
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	non
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	Abstention
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	non
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 17 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 80'000.- pour l'acquisition d'une nouvelle broyeuse à bois (message 19-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 21:59:53

Total de résultats:

Oui :	41	97,62 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	1	2,38 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	Abstention	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	oui
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 18 : Acceptez-vous la dépense d'un montant de Fr. 220'000.- pour la pose d'un tronçon d'eau potable dans le secteur Combetta-Grangette (message 20-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 22:02:38

Total de résultats:

Oui :	42	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	oui
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 19 : Acceptez-vous la dépense du montant de Fr. 320'000.- pour la recherche en eau potable sur le territoire communal (message 21-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 22:11:06

Total de résultats:

Oui :	41	97,62 %
Non :	1	2,38 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	non	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	oui
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 20 : Acceptez-vous les budgets de résultats et investissements 2025 avec les modifications apportées ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 22:13:54

Total de résultats:

Oui :	36	87,80 %
Non :	3	7,32 %
Abstention :	2	4,88 %
Total :	41	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	non	Rezzonico	Abstention
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	oui
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	Abstention
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giaccobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	-
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	oui
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	non
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 21 : Adoptez-vous les statuts révisés du Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN, message 22-24) ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 22:18:03

Total de résultats:

Oui :	41	100,00 %
Non :	0	0,00 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	41	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	oui	Widmer-Comment	oui
Herren A.	oui	Amari	oui
Herren S.	oui	Bugnon A.	pas présent
Humbert	oui	Bugnon E.	oui
Schorderet	oui	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	oui	Ariosa	-
Creak	oui	Bays	oui
Curty	oui	Carrel	oui
de Reynier	oui	Gamboni	pas présent
Defferrard	oui	Giacobo	pas présent
Mantelli	oui	Ryckebusch	oui
Meuwly	oui	Shapiro	oui
Schneuwly	oui	Attallah	pas présent
Beretta	oui	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	oui	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	oui	Jaquier	oui
Lago	oui	Khan	oui
Marco	oui	Mollard	oui
Mulder	oui	Sahin	oui
Navarro	oui	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	oui	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	oui		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 22 : Acceptez-vous la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Umut Sahin (PS) en faveur de l'emploi ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 22:19:13

Total de résultats:

Oui :	17	40,48 %
Non :	24	57,14 %
Abstention :	1	2,38 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	non
Herren A.	non	Amari	non
Herren S.	non	Bugnon A.	pas présent
Humbert	non	Bugnon E.	oui
Schorderet	non	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	oui
Bielmann	Abstention	Ariosa	oui
Creak	non	Bays	oui
Curty	non	Carrel	oui
de Reynier	non	Gamboni	pas présent
Defferrard	non	Giacobo	pas présent
Mantelli	non	Ryckebusch	oui
Meuwly	non	Shapiro	non
Schneuwly	non	Attallah	pas présent
Beretta	non	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	non	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	non	Jaquier	oui
Lago	non	Khan	oui
Marco	non	Mollard	oui
Mulder	non	Sahin	oui
Navarro	non	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	non	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	non		

Le Président :

Le Secrétaire :

Vote 23 : Acceptez-vous la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Umut Sahin (PS) en faveur de l'accessibilité du bâtiment communal aux personnes à mobilité réduite ?

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.12.2024 22:20:20

Total de résultats:

Oui :	16	38,10 %
Non :	26	61,90 %
Abstention :	0	0,00 %
Total :	42	100,00 %

Résultats individuels :

Clément	non	Widmer-Comment	non
Herren A.	non	Amari	non
Herren S.	non	Bugnon A.	pas présent
Humbert	non	Bugnon E.	oui
Schorderet	non	Rezzonico	oui
Adamo	pas présent	Ardenti	non
Bielmann	non	Ariosa	oui
Creak	non	Bays	oui
Curty	non	Carrel	oui
de Reynier	non	Gamboni	pas présent
Defferrard	non	Giacobo	pas présent
Mantelli	non	Ryckebusch	oui
Meuwly	non	Shapiro	non
Schneuwly	non	Attallah	pas présent
Beretta	non	D'Agostini	oui
Brodard	pas présent	Girardin	oui
Emmenegger	non	Grandjean	oui
Kiner-Renaud	pas présent	Gremaud	oui
Kuenlin	non	Jaquier	oui
Lago	non	Khan	oui
Marco	non	Mollard	oui
Mulder	non	Sahin	oui
Navarro	non	Sönmez Özdemir	oui
Schellenberg	non	Wohlhauser	oui
Van d. Wildenberg	non		

Le Président :

Le Secrétaire :